Soprema – Strasbourg

Etude de dispersion des fumées toxiques en cas d'incendie

Réf. Entime EDIS-5164-006-001 / Rév. A / 08.06.2018

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	08/06/2018	S. Millard	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi
Visa				

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

S.A.R.L au capital de 50 000 euros - RCS Lille 411 386 246 - APE 7490B

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION ISO 9001 - OHSAS 18001 ISO 14001

Sommaire

I NOTE LIMINAIRE 4

II DOCUMENTS DE REFERENCE 4

III LOCALISATION DU SITE 5

IV AFFECTATION AU SOL 6

V METHODOLOGIE GENERALE 8

VI SOURCES D'INCENDIE SUR SITE 11

VI.1 Localisation des scénarii d'incendie 11
VI.2 Description des sources d'incendie 12
VI.3 Détails physico-chimique des produits impliqués dans l'incendie 13

VII INCENDIE DE LA CELLULE 1 (SCENARIO N°1) 15

VII.1 Composition des fumées 15
VII.2 Seuils toxiques 15

VIII INCENDIE DE LA CELLULE 2 (SCENARIO N°2) 16

VIII.1 Composition des fumées 16
VIII.2 Seuils toxiques 16

IX INCENDIE DE LA CELLULE 4 (SCENARIO N°3) 17

IX.1 Composition des fumées 17
IX.2 Seuils toxiques 17

X DISPERSION DES FUMEES D'INCENDIE 18

X.1 Introduction 18
X.2 Hypothèses de calcul 19
X.3 Données climatologiques 21
X.4 Résultats des modélisations 22

XI CONCLUSION 23

Liste des figures

Figure 1 : Environnement proche du site 5
Figure 2 : Affectation au sol des activités 7
Figure 3 : Méthodologie générale – Détermination de la composition des fumées 8
Figure 4 : Plan de localisation des scénarii 11
Figure 5 : Incendie de la cellule 1 – Composition des fumées 15
Figure 6 : Incendie de la cellule 2 – Composition des fumées 16
Figure 7 : Incendie de la cellule 4 – Composition des fumées 17
Figure 8 : Rose des vents de la station de Strasbourg-Entzheim 21
Figure 9 : Zones d'effets - Dispersion des fumées toxiques en cas d'incendie 22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Seuils de toxicité aigue 9
Tableau 2 : Description des sources d'incendie sur le site Soprema 12
Tableau 3 : Composition physico - chimique des produits impliqués dans l'incendie (1/2) 13
Tableau 4 : Composition physico - chimique des produits impliqués dans l'incendie (2/2) 14
Tableau 5 : Seuils toxiques et doses toxiques – Incendie cellule n°1 15
Tableau 6 : Seuils toxiques et doses toxiques – Incendie de la cellule 2 16
Tableau 7 : Seuils toxiques et doses toxiques – Incendie cellule n°4 17
Tableau 8 : Hypothèses de calcul 20
Tableau 9 : Distances d'effets 22

I NOTE LIMINAIRE

La société Soprema a déposé une demande d'autorisation environnementale pour une installation de recyclage de matières plastiques et des activités de stockage, rue du Rheinfeld à Strasbourg.

Suite à ce dépôt, la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a émis un avis sur le projet et demande à la Soprema de compléter son étude des dangers par une analyse de la toxicité des fumées dégagées en cas d'incendie et, le cas échéant, par l'analyse de la dispersion de ces fumées.

II DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence utilisés pour la réalisation de cette étude sont :

- Document Ineris – Oméga 16 – Toxicité et dispersion des fumées d'incendie – Phénoménologie et dispersion des effets – 2005.
- Yellow Book du TNO – Methods for calculation of physical effects – 1997.
- Document Ineris – Oméga 2 – Modélisation de feux industriels.
- Fiches Ineris de toxicité aiguë des substances dangereuses.
- FDS des produits stockés dans la future installation de la Soprema.
- Avis délibéré sur le projet d'exploitation d'une installation de recyclage de matières plastiques et des activités de stockage à Strasbourg. MRAe 2018 APGE.

III LOCALISATION DU SITE

Le futur site Soprema est situé sur la commune de Strasbourg, au 16 rue du Rheinfeld (Figure 1). Il occupe une parcelle au centre d'une plateforme industrielle et logistique, appelée Port du Rhin, relativement éloignée des premières habitations (à environ 1 km). La zone est ainsi isolée des quartiers habités de Strasbourg par le canal d'Alsace, le bois d'Illkirch – Graffenstaden et la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen. Le bâtiment actuellement présent au droit du site et qui servait initialement à une activité d'entreposage de stockage, restera intact pour le projet Soprema.

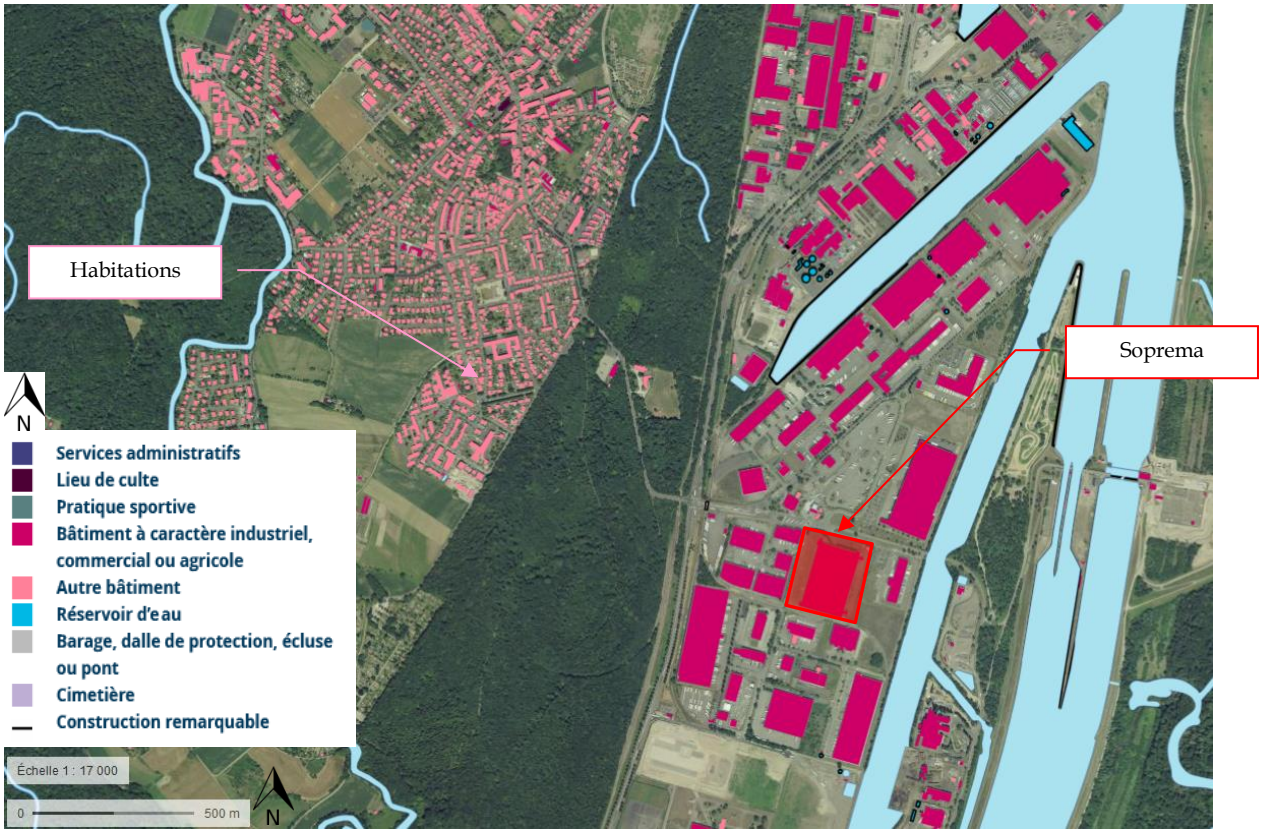

Figure 1 : Environnement proche du site

IV AFFECTATION AU SOL

L'installation Soprema occupe une surface au sol de 24 000 m² sur 45 000 m² de terrain. On distinguera trois principales zones d'activités au sein du bâtiment, annotées sur la Figure 2.

- Une zone 1 de 12 000 m², divisée en deux cellules de 6 000 m², comportant les stockages de matières SBS (rubrique 2662), de rouleaux d'étanchéité bitumineuse (Rubrique 1510) et de matières premières et de produits finis inflammables (Rubrique 4331)

- Une zone 2 de 12 000 m², divisée en deux cellules de 6 000 m², réservée exclusivement aux lignes de fabrication du polyol (glycolyse) et des granulés plastiques (extrudeuse) et du broyeur SBS.

- Une zone 3 de 300 m² abritant les bureaux et locaux techniques du bâtiment.

Les différentes activités du projet sont rappelées sur la Figure 2.

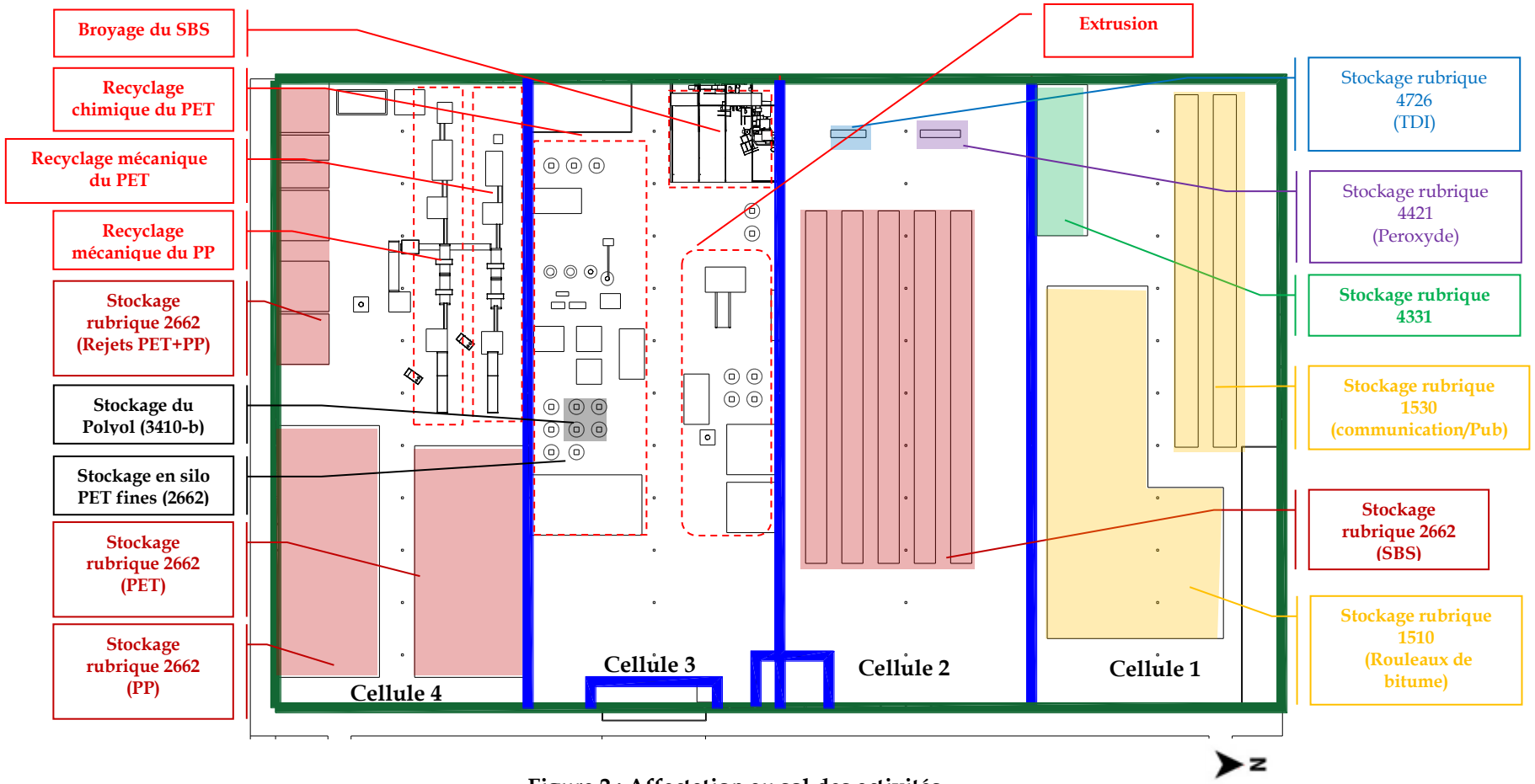

Figure 2 : Affectation au sol des activités

V METHODOLOGIE GENERALE

La méthodologie adoptée pour calculer le terme source est reprise dans la Figure 3.

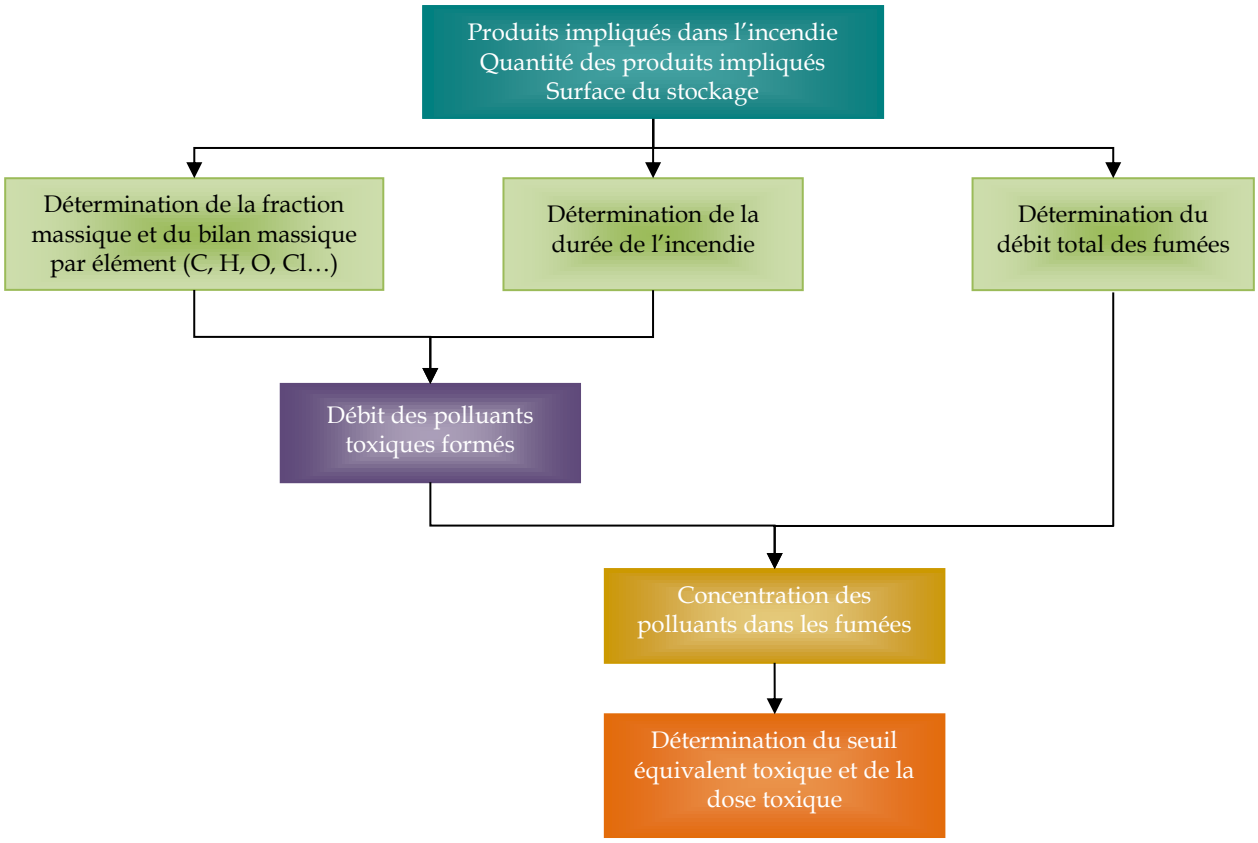

Figure 3 : Méthodologie générale – Détermination de la composition des fumées

La durée de l'incendie se calcule à partir de la formule suivante :

$$d = m_{totale\ combustible} / (S * m'') \text{ en secondes}$$

Avec :

- m : la masse totale de combustible présent dans l'entrepôt de stockage (en g).
- S : surface de l'entrepôt de stockage qui prend feu (en m²).
- m'' : débit surfacique de combustion (en g/m²s), pris ici égal à la moyenne pondérée des composants des produits entreposés.

Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) se détermine à l'aide de la formule suivante :

$$PCI = PCS - 21{,}96*H \text{ en MJ/kg}$$

Où :

- PCS : pouvoir calorifique supérieur déterminé à l'aide de la formule de Boie (en MJ/kg).
- H : fraction massique de l'hydrogène contenue dans l'ensemble des produits combustibles.

Le débit des fumées se calcul à l'aide de la formule de Heskestad selon :

$$D = 3{,}24 * (m'' * S * PCI) \text{ en kg/s}$$

Avec :

- S : surface de l'entrepôt de stockage qui prend feu (en m^2).
- m'' : débit surfacique de combustion (en g/m^2s).
- PCI : pouvoir calorifique inférieur en (J/g).

Le débit des polluants se calcule à l'aide de la durée de l'incendie, la concentration en polluant dans les fumées correspond au rapport entre le débit de polluant et le débit massique total des fumées.

Une fois la composition des fumées connues, le seuil équivalent toxique d'obtient en utilisant la formule suivante :

$$\text{Seuil équivalent} = \sum_{i=1}^{i=n} \frac{seuil\ du\ polluant\ Pi}{Concentration\ du\ polluant\ Pi}$$

Le Tableau 1 reprend les seuils toxiques de référence disponibles pour les différents composants des fumées toxiques, utilisés pour déterminer le seuil équivalent des fumées d'incendie pour une durée d'exposition de 60 min.

	SEI	SEL	SELs
CO_2	N.D.	N.D.	N.D.
CO	800 ppm	3200 ppm	N.D.
SO_2	81 ppm	725 ppm	858 ppm
NO_2	40 ppm	70 ppm	73 ppm
HCn	N.D.	41 ppm	63 ppm

N.D. : Non déterminé.

Tableau 1 : Seuils de toxicité aigue

Le calcul de la dose toxique de chaque élément est effectué avec la formule ci-dessous :

$$D = \int_0^t C^n \times dt$$

Avec :

- D : dose toxique en ppm.min.
- C : concentration en ppm.
- T : temps d'exposition en min.
- N : coefficient d'Haber.

<u>Conséquence sur les personnes des doses toxiques :</u>

Pour chaque produit, trois seuils de toxicité aiguë (en ppm ou mg/m3) sont identifiés par rapport à sa nocivité et en fonction de la durée d'exposition :

- SEI : Seuil des effets irréversibles : seuil de concentration au-delà duquel des séquelles permanentes pourraient apparaitre sur les personnes.
- SEL : Seuil des premiers effets létaux (CL 1%) : délimitent la zone des dangers graves pour la vie humaine.
- SELs : Seuil des effets significatifs (CL 5%) correspondent à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

VI SOURCES D'INCENDIE SUR SITE

VI.1 Localisation des scénarii d'incendie

Nous avons isolé trois scénarii d'incendie potentiels (Figure 4) :

- Scénario n°1 : Incendie de la cellule 1.
- Scénario n°2 : Incendie de la cellule 2.
- Scénario n°3 : Incendie de la cellule 4.

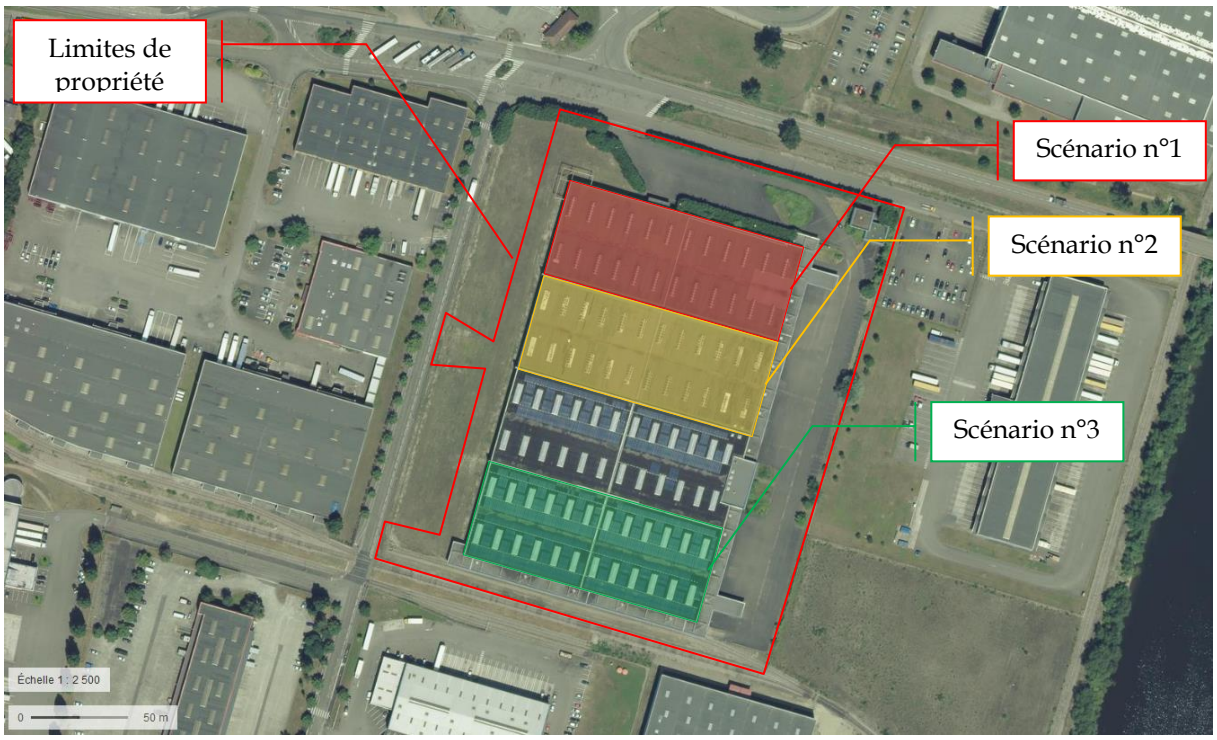

Figure 4 : Plan de localisation des scénarii

VI.2 Description des sources d'incendie

Le Tableau 2 présente les données prises en compte pour les différents scénarii d'incendie.

Scénario	1	2	3
Bâtiment	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 4
Produit stocké	Rouleaux d'étanchéité bitumineuse Liquides inflammables Papiers Bois	SBS Bois Diisocyanate de m-tolylidène Peroxyde de dibenzoyle	Déchets de plastiques alimentaires en PP et PE
Surface du stockage	2800 m²	1450 m²	1800 m²
Hauteur du stockage	6,5 m	6,5 m	6,5 m
Volume stocké	18 200 m³	9425 m³	11700 m³
Etat physique à 20°C	Solides et liquides	Solides et poudres	Solides
Masse stockée	4245 t	2186 t	1500 t

Tableau 2 : Description des sources d'incendie sur le site Soprema

VI.3 Détails physico-chimique des produits impliqués dans l'incendie

Les Tableau 3 et Tableau 4 présentent la composition physico-chimique des différents produits impliqués en cas d'incendie.

Scénarii	Nom générique	Décomposition suivant FDS	Formule chimique brute	Pourcentage dans le produit	Masse	Classement ICPE
1 (Cellule 1)	Feuilles bitumineuses	Bitume	CHOSN	50 %	2250 t	1510
	Produits de communication	Carton - Papier	$C_8H_{12}O_6$	100 %	1845 t	1530
	Palettes bois	Bois	$C_8H_{12}O_6$	100 %	93,75 t	-
	Sopracolle 300 N	Propyl acétate	$C_5H_{10}O_2$	20%	3,8 t	4331
		Naphta léger hydrotraité	C_8H_{10}	20%	3,8 t	
	Elastocol 500	Xylène	$C_6H_4(CH_3)_2$	50 %	9,5 t	4331
		Ethylbenzène	C_8H_{10}	25 %	4,75 t	
		Toluène	C_7H_8	2 %	0,38 t	
	Sopradère	Xylène	$C_6H_4(CH_3)_2$	50 %	9,5 t	4331
		Ethylbenzène	C_8H_{10}	25 %	4,75 t	
		Toluène	C_7H_8	1 %	0,19 t	

Tableau 3 : Composition physico - chimique des produits impliqués dans l'incendie (1/2)

Scénarii	Nom générique	Décomposition suivant FDS	Formule chimique brute	Pourcentage dans le produit	Masse	Classement ICPE
1 (Cellule 1) suite	Alsan Flashing	Butanone	C_4H_8O	15 %	2,85 t	4331
		Xylène	$C_6H_4(CH_3)_2$	10 %	1,9 t	
		Oxyde de calcium	CaO	10 %	1,9 t	
		Ethylbenzène	C_8H_{10}	5 %	0,95 t	
		Diisocyanate de 4,4-méthylènediphényle	$C_{15}H_{10}N_2O_2$	1 %	0,19 t	
		Isocyanate de tosyle	$C_8H_7NO_3S$	1 %	0,19 t	
		Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	$C_6H_{12}O_3$	1 %	0,19 t	
	Alsan 770	Méthacrylate de méthyle	$C_5H_8O_2$	30 %	5,7 t	4331
		Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	$C_6H_{12}O_3$	10 %	1,9 t	
		Naphta lourd hydrotraité	C_8H_{10}	10 %	1,9 t	
2 (Cellule 2)	SBS	-	C_4H_6	100 %	2100 t	2662
	Palettes bois	Bois	$C_8H_{12}O_6$	100 %	75,35 t	-
	VORANATE T-80 E Type I SH TDI	Diisocyanate de m-tolylidène	$C_9H_6N_2O_2$	100 %	5	4726
	Alsan 070	Phtalate de dicyclohexyle	$C_{20}H_{26}O_4$	50 %	2	4421
		Peroxyde de dibenzoyle	$C_4H_{10}O_4$	50 %	2	
3 (Cellule 4)	PET et PP	-	C_3H_6	100 %	1500 t	2662

Tableau 4 : Composition physico - chimique des produits impliqués dans l'incendie (2/2)

VII INCENDIE DE LA CELLULE 1 (SCENARIO N°1)

VII.1 Composition des fumées

La composition des fumées correspondant à un incendie de cette cellule est donnée dans la Figure 5.

Produits impliqués dans l'incendie	
Feuilles bitumineuse CHOSN	1125 t
Bois + cartons $C_8H_{12}O_6$	1938,75 t
Liquides inflammable	95 t

Bilan massique		
Eléments	Fraction massique	Masse
C	0,61	1914,83 t
H	0,07	230,84 t
S	0,0033	10,25 t
O	0,31	957,51 t
N	0,0022	6,91 t

PCI	25,24 MJ/kg
Surface stockage	2800 m²
m''	0,014 kg/m².s

Durée de l'incendie :
78 388 s
Débit total des fumées :
3255,2 kg/s

Produits toxiques formés	
CO	Hypothèse : CO/CO_2 = 0,1
CO_2	
SO_2	100 % S donne SO_2
NO_2	20 % N donne NO_2
HCn	20 % N donne HCn

Composition des fumées		
Produits	Débit (kg/s)	Concentration (% fumées)
CO	5,70	0,175
CO_2	80,61	2,476
HCl	0	0
H_2O (H)	40,24	1,214
NO_2	0,058	0,00178
HCn	0,034	0,00105

Figure 5 : Incendie de la cellule 1 – Composition des fumées

VII.2 Seuils toxiques

Les seuils toxiques et doses toxiques calculés à partir de la composition des fumées déterminée ci-dessus sont repris dans le Tableau 5.

	Seuil d'effets toxiques (ppm)	Coefficient d'Habert	Dose toxique (60 min) en ppm.min
SEI	2,58 E+05	1,6	3,82 E+10
SEL	8,57 E+05	2,7	1,09 E+18
SELs	9,52 E+05	2,6	4,17 E+17

Tableau 5 : Seuils toxiques et doses toxiques – Incendie cellule n°1

VIII INCENDIE DE LA CELLULE 2 (SCENARIO N°2)

VIII.1 Composition des fumées

La composition des fumées correspondant à un incendie de cette cellule est donnée dans la Figure 6.

Produits impliqués dans l'incendie	
SBS C_4H_6	2250 t
Bois $C_8H_{12}O_6$	1938,75 t
TDI	5 t
Peroxyde	4 t

Bilan massique		
Eléments	Fraction massique	Masse
C	0,87	1907,43 t
H	0,11	238,26 t
S	0	0 t
O	0,02	37,82 t
N	0,0004	0,805 t

PCI	40,79 MJ/kg
Surface stockage	1450 m²
m''	0,007 kg/m².s

Durée de l'incendie : 203615 s
Débit total des fumées : 1417,9 kg/s

Produits toxiques formés	
CO	Hypothèse : CO/CO_2 = 0,1
CO_2	
SO_2	100 % S donne SO_2
NO_2	20 % N donne NO_2
HCn	20 % N donne HCn

Composition des fumées		
Produits	Débit (kg/s)	Concentration (% fumées)
CO	2,19	0,154
CO_2	30,91	0,0218
HCl	0	0
H_2O (H)	10,74	0,758
NO_2	0,0026	0,00018
HCn	0,0015	0,00011

Figure 6 : Incendie de la cellule 2 – Composition des fumées

VIII.2 Seuils toxiques

Les seuils toxiques et doses toxiques calculés à partir de la composition des fumées déterminée ci-dessus sont repris dans le Tableau 5.

	Seuil d'effets toxiques (ppm)	Coefficient d'Habert	Dose toxique (60 min) en ppm.min
SEI	5,00 E+05	1,1	1,65 E+08
SEL	1,87 E+06	2,6	7,89 E+17
SELs	1,97 E+06	2,9	1,19 E+20

Tableau 6 : Seuils toxiques et doses toxiques – Incendie de la cellule 2

IX INCENDIE DE LA CELLULE 4 (SCENARIO N°3)

IX.1 Composition des fumées

La composition des fumées correspondant à un incendie de cette cellule est donnée dans la Figure 7.

Produits impliqués dans l'incendie	
PET et PP C_3H_6	1500 t

Bilan massique		
Eléments	Fraction massique	Masse
C	0,86	2871,33 t
H	0,14	342,47 t
S	0	0 t
O	0	0 t
N	0	0 t

PCI	43,60 MJ/kg
Surface stockage	1800 m²
m''	0,017 kg/m².s

Durée de l'incendie : 49020 s
Débit total des fumées : 4322,6 kg/s

Produits toxiques formés	
CO	Hypothèse : CO/CO_2 = 0,1
CO_2	
SO_2	100 % S donne SO_2
NO_2	20 % N donne NO_2
HCn	20 % N donne HCn

Composition des fumées		
Produits	Débit (kg/s)	Concentration (% fumées)
CO	6,12	0,142
CO_2	86,55	2,002
HCl	0	0
H_2O (H)	39,34	0,910
NO_2	0	0
HCn	0	0

Figure 7 : Incendie de la cellule 4 – Composition des fumées

IX.2 Seuils toxiques

Les seuils toxiques et doses toxiques calculés à partir de la composition des fumées déterminée ci-dessus sont repris dans le Tableau 5.

	Seuil d'effets toxiques (ppm)	Coefficient d'Habert	Dose toxique (60 min) en ppm.min
SEI	5,65 E+05	1,1	1,32 E+08
SEL	2,26 E+06	2,5	9,43 E+17
SELs	2,26 E+06	2,5	9,43 E+17

Tableau 7 : Seuils toxiques et doses toxiques – Incendie cellule n°4

X DISPERSION DES FUMEES D'INCENDIE

X.1 Introduction

La dispersion atmosphérique des fumées est réalisée par le logiciel PHAST 8.0 (modèle intégral).

Le modèle intégral de dispersion est basé sur des équations de la mécanique des fluides simplifiées conformément aux recommandations de la circulaire du 10 mai 2010.

Ce modèle permet de prendre en compte les effets dynamiques des rejets, les effets de gravité et les effets de flottabilité. La turbulence atmosphérique est prise en compte par l'intermédiaire de classe de stabilité atmosphérique.

Les critères de validité du modèle sont présentés ci-dessous :

- Le modèle intégral s'applique aux gaz neutres, denses et légers.
- Le terrain est considéré comme homogène et plat (rugosité identique sur toute la région de rejet).
- Le champ de vent est uniforme horizontalement.
- Les résultats sont valables dans un rayon de 10 km maximum.

X.2 Hypothèses de calcul

Les hypothèses de modélisation suivante ont été prises en compte :

- Le temps de fuite et d'exposition des cibles sera pris égal à 3 600 s pour l'ensemble des scénarii.
- Le calcul des zones d'effets a été réalisé dans les conditions météorologiques suivantes, conformément à la circulaire du 10 mai 2010 :
  - ⇨ D 5 20 : atmosphère neutre, vitesse de vent de 5 m/s et température ambiante de 20°C.
  - ⇨ F 3 15 : atmosphère très stable, vitesse de vent de 3 m/s et température ambiante de 15°C.
- La hauteur de cible considérée est prise égale à 1,5 m.
- La hauteur de rejet considérée est prise égale à la hauteur maximale de stockage dans chaque cellule.

Pour les compositions et recombinaisons des fumées d'incendie, les différentes hypothèses de calcul sont présentées dans le Tableau 8.

Descriptif	Sources des hypothèses	Paramètres	Hypothèses
Caractéristiques physico-chimiques des produits impliqués dans l'incendie	Difficultés à trouver des données précise quant à la composition exacte du bitume. Dans la littérature le bitume est composé à 85% de carbone, 1% de soufre, 1 % d'azote, 10% d'hydrogène, 3 % d'oxygène.	Composition des feuilles bitumineuse	Les rouleaux d'étanchéité bitumineuse ont été considérés composés à 50% de bitume, 14% d'huile naphténique, 8% trame polyester, 8% trame fibre de verre et 20 % de sable, silice, talc, carbonate de calcium.
Composition des fumées	Oméga 16 – Ineris	Azote	40% de l'azote total est retenu comme vecteur de fumées toxiques, pour moitié en HCN et pour moitié en NOx (comptabilisé en NO_2); le reste se recombine en azote moléculaire (N_2) et ne participe pas dans la composition des fumées.
		Monoxyde et dioxyde de carbone	Les produits d'oxydation du carbone sont le CO, le CO_2, les suies et l'HCN. L'Ineris préconise de conserver un rapport CO/CO_2 égal à 0,1 pour la répartition des produits issus de l'oxydation du carbone.
Recombinaison des éléments chimiques élémentaire dans les fumées	Entime	Oxygène, azote, carbone, hydrogène	La quantité de molécules recombinées est limitée par la concentration la plus faible des différents éléments se recombinant. Les éléments limitants seront le carbone (C) et l'azote (N), l'oxygène (O) et l'hydrogène (H) étant déjà présents en grande quantité dans l'air ambiant.

Tableau 8 : Hypothèses de calcul

X.3 Données climatologiques

La rose des vents est donnée à la Figure 8. Il s'agit de données pour la période allant du décembre 2001 à octobre 2017.

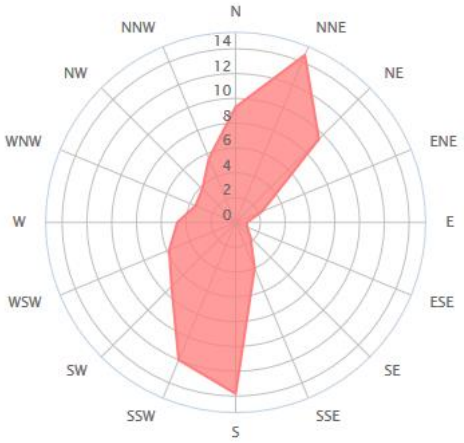

Figure 8 : Rose des vents de la station de Strasbourg-Entzheim

Les zones d'habitation les plus proches sont situées au Nord-Ouest du site à environ 1 km.

X.4 Résultats des modélisations

Les résultats de la dispersion des fumées toxiques sont présentés dans le Tableau 9 ci-dessous.

Scénario	Condition météo		3F			5D		
	Seuils		SEI	SEL	SELs	SEI	SEL	SELs
1	Cellule 1	Distance d'effets	NA	NA	NA	15 m	NA	NA
2	Cellule 2	Distance d'effets	NA	NA	NA	NA	NA	NA
3	Cellule 4	Distance d'effets	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Tableau 9 : Distances d'effets

NA : Seuil non atteint

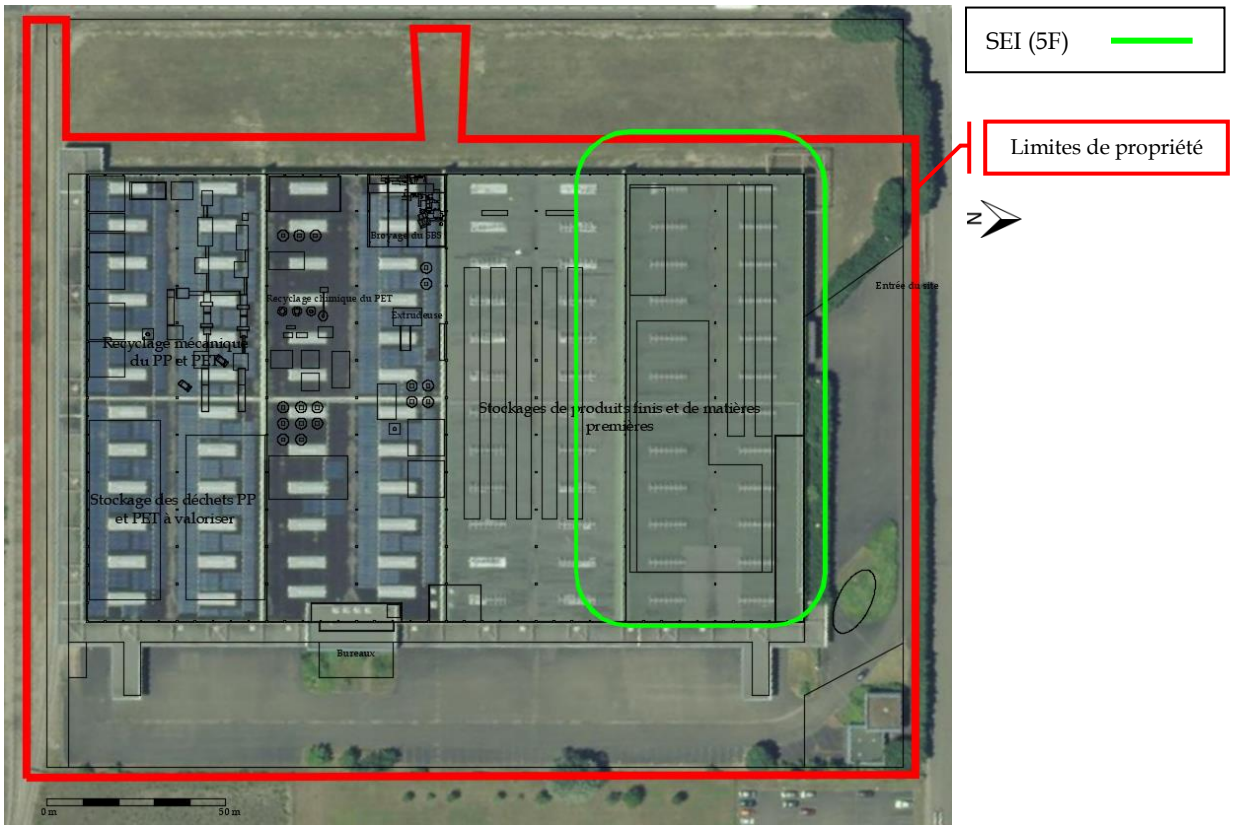

Figure 9 : Zones d'effets - Dispersion des fumées toxiques en cas d'incendie

XI CONCLUSION

La présente étude a permis d'évaluer la dispersion des fumées d'incendie dans l'environnement proche de l'usine ainsi que leurs impacts toxicologiques.

En cas d'incendie des produits dans les différentes cellules du bâtiment de la Soprema à Strasbourg, seules les fumées d'incendies de la cellule 1 engendre des seuils d'effets SEI qui restent limités aux limites de propriété (SEL et SELs non atteints).

Ainsi, la dispersion des fumées d'incendie des différentes cellules du bâtiment n'est pas de nature à engendrer un effet significatif sur les populations voisines.

Annexe 1

FDS des produits impliqués en cas d'incendie

Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) 1907/2006, annexe II

Date d'impression : 11.06.2015 Révision: 11.06.2015

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **EUROPRENE SOL T 161, 166 N, 166 T, 6205, 6302, 6306**
· **No CAS:** 9003-55-8
· **Numéro d'enregistrement** N.A.
· **Nom chimique** Copolymère à blocs styrène-butadiène-styrène (SBS)
· **Code (e-)FDS** 7607
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Emploi de la substance / de la préparation** Production de diverses applications finales en caoutchouc.
· **Utilisations déconseillées** N.D.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:** versalis S.p.A.
Piazza Boldrini, 1
I-20097 San Donato Milanese (MI)
N° telefono: +39 02 520 1

· **Courriel de la personne compétente responsable de la FDS:** e-mail: SDS.versalis@versalis.eni.com
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CNIT - Centro Nazionale di Informazione Tossicologica (24h): (+39) 0382 24444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
· **Pictogrammes de danger** néant
· **Mention d'avertissement** néant
· **Mentions de danger** néant
· **Indications complémentaires:** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Cette substance / mélange ne répond pas aux critères de PBT règlement REACH, annexe XIII.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) 1907/2006, annexe II

Date d'impression : 11.06.2015 Révision: 11.06.2015

Nom du produit: EUROPRENE SOL T 161, 166 N, 166 T, 6205, 6302, 6306

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Cette substance / mélange ne répond pas aux critères vPvB de la directive REACH annexe XIII

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Caractérisation chimique: Substances**

· **No CAS Désignation** 9003-55-8 STYRENE-BUTADIENE COPOLYMER

· **Composants dangereux:**		
CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0	nonylphénol Repr. 2, H361fd; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≤0,2%

· **SVHC**	
25154-52-3	nonylphénol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation:** Poudre ou gaz/vapeurs qui se dégagent par la chaleur: éloigner le sujet de la zone polluée vers une zone d'air frais. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:** En cas de contact avec la préparation liquéfiée, refroidir avec de l'eau froide et consulter un médecin. Ne pas retirer la préparation solidifiée sur la peau. Traiter comme un brûlure.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Aucune mesure spécifique de secours si la préparation est ingérée. Si les effets persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Poudre ou gaz/vapeurs qui se dégagent par la chaleur: irritation des organes respiratoires. Rougeur des yeux.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) 1907/2006, annexe II

Date d'impression : 11.06.2015 Révision: 11.06.2015

Nom du produit: EUROPRENE SOL T 161, 166 N, 166 T, 6205, 6302, 6306

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Eau, eau nébulisée, mousses, poudres chimiques, anhydride carbonique.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** N.A.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Produits de combustion: dioxyde de carbone, oxyde de carbone (en défaut d'air/ oxygéne), et des hydrocarbures imbrûlés.
Par surchauffage/pyrolyse du produit, des vapeurs se dégagent et sont composées de monomères, de polymères à bas poids moléculaires et d'éventuels produits de leur oxydation.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité:** Employer un équipement approprié de protection individuelle (autorespirateur, casque, lunettes de protection, vêtements de protection, gants et bottes ignifugées).

· **Autres indications** Le produit est combustible.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Ne pas marcher sur les granulés pour éviter de glisser.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Pour plus d'informations concernant l'élimination des matériaux contaminés, voir l'article 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé d'utiliser des gants et des lunettes de protection. Eviter le contact des préparations aux sources d'ignition. Contrôler les conditions de travail de façon à éviter des températures trop élevées qui peuvent provoquer la dégradation de la préparation (température conseillée maximum de 200 °C, si supérieure seulement pour des expositions brèves).
Pendant la transformation du produit, éviter l'inhalation de fumées ou les vapeurs, en aérant l'environnement de travail et, si nécessaire, en utilisant une aspiration efficace.
Suivre les mesures d'hygiène évitant en particulier de fumer, consommer aliments ou boissons durant la manipulation et utiliser les dispositifs de protection individuelle (voir section 8). Recacheter les récipients ouverts.
Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit est un mauvais conducteur et donc tend à accumuler des charges électrostatiques.
Durant la transformation, les précautions usuelles, à adopter comme dans les cas de matériaux non conductifs et contre l'accumulation des charges électrostatiques, sont: réduction au maximum des transports pneumatiques, adoption de systèmes de mise à la terre, défense absolue de fumer ou d'utiliser flammes libres. Rendre inerte l'air à l'intérieur des broyeurs ou des systèmes clos en général.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Garder le produit dans un lieu couvert dans son emballage, à l'abri du soleil direct et des sources de chaleur. Assurer une ventilation appropriée dans tous les domaines de stockage.
Protéger électriquement les silos de stockage avec des prises de terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Dans les locaux de travail et de stockage, éviter la présence de granulés sur le sol (pour éviter que les personnes glissent).
Si le produit est exposée à la lumière solaire et/ou à la chaleur durant des périodes prolongées, elle peut se détériorer et conduire à des phénomènes d'auto combustion. En particulier, il a été observé qu'une exposition prolongée

(suite page 5)

(suite de la page 4)

de le produit à la lumière solaire et /ou à des températures supérieures à 70 °C durant 10 jours peut conduire à une dégradation s'accompagnant de réactions exothermiques pouvant aller jusqu'à l'auto combustion.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Traces de monomères et d'autres substances volatiles pouvant se dégager pendant la transformation, particulièrement à des températures trop élevées et non appropriées.
Dans le milieu de travail il est nécessaire d'activer des systèmes appropriés de ventilation et d'aspiration des poussières ou gaz/vapeurs qui se dégagent pendant la transformation.

· **Contrôles techniques appropriés** Faire une bonne ventilation / aspiration dans le poste de travail.

· **Mesures de protection individuelle** L'équipement de protection variera en fonction de l'exposition possible et le danger des conditions de travail.

· **Protection respiratoire:** Pendant les opérations normales de manipulation, il suffit de disposer d'un masque avec filtre anti-poussières, à utiliser quand la situation le demande.

· **Protection de la peau**

· **Protection des mains:**

· **Matériau des gants** Gants en caoutchouc

· **Protection des yeux/face:** Il n'est pas nécessaire en l'absence de poussières ou vapeurs. Quand elles sont présentes, utiliser des lunettes de protection.

· **Autre:** Tenues de travail normales.

· **Risques thermiques** Aucune information n'est disponible

(suite page 6)

(suite de la page 5)

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Aucune information n'est disponible.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales**
· **Aspect:**
Forme: Granulés
Couleur: Blanc
· **Odeur:** Inodore
· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.

· **Changement d'état**
Point de fusion: >94 °C
Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair** > 280 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** La substance n'est pas inflammable.

· **Température d'inflammation:** >300 °C

· **Température de décomposition:** >200 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**
Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non applicable.

· **Densité à 20 °C:** 1,04 g/cm³

· **Masse volumique à 20 °C:** 650 kg/m³
· **Densité relative à 20 °C** 0,94-0,96 g/cm³
· **Densité de vapeur.** Non applicable.
· **Vitesse d'évaporation** Non applicable.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

· **Viscosité:**

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Le produit ne participe pas à des réactions dangereuses, si stocké et manipulé selon les prescriptions / indications.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique:** Eviter d'exposer la préparation au soleil/ à la chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Le produit est stable et inerte dans les conditions conseillées de manipulation et de stockage (voir sect. 7).
Observer les températures de transformation conseillées pour éviter les dégagements de gaz ou vapeurs nuisibles.
Stable dans les conditions normales de stockage.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec des substances oxydantes.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
25154-52-3 nonylphénol		
Oral	LD50 (24h)	1620 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/ irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/ irritation oculaire** Les éventuelles poussières peuvent causer des irritations aux yeux.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Le produit ne présente aucun effet dangereux pour la santé quand il est utilisé selon des procédures de travail correctes.
Les informations spécifiques au produit ne sont pas disponibles dans la littérature. Les monomères résiduels sont présents en traces, liés à la matrice polymérique et donc non disponibles dans les conditions normales.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Pas d' évidences des ces effets de part la préparation.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit est essentiellement composé d'un polymère à haut poids moléculaire et non écotoxique.

· **Autres indications:**

Le produit est un polymère non-biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ne s'accumule pas dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** Utiliser en conformité aux bonnes pratiques de travail et ne pas répandre la préparation dans l'environnement.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Cette substance / mélange ne répond pas aux critères de PBT règlement REACH, annexe XIII.

· **vPvB:** Cette substance / mélange ne répond pas aux critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets** Les déchets doivent être traités selon les dispositions nationales et locales.

· **Recommandations:** Pour la manipulation des déchets se référer aux mêmes conseils de sécurité que pour le produit tell quell.
La thermodestruction avec récupération d'énergie est possible selon des conditions approuvées et dans des incinérateurs appropriés avec lavage des fumées avant leur émission dans l'atmosphère.
Le produit, après traitements appropriés et où l'application finale le permet, peut être recyclée telle quelle ou en mélange avec de la matière vierge.
La mise en décharge doit être évitée si possible. Autrement, éliminer en décharges autorisées.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:** Non

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) 1907/2006, annexe II

Date d'impression : 11.06.2015 Révision: 11.06.2015

Nom du produit: EUROPRENE SOL T 161, 166 N, 166 T, 6205, 6302, 6306

(suite de la page 9)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:** Le produit n'est pas classifié dangereux pour le transport en conformité aux réglementations: ADR/RID, IMO, IATA.

· **IATA**

· **MARPOL:** N.A.

· **"Règlement type" de l'ONU:** -

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Règlement 1907/2006/CE et mises à jour suivant annexe XVII point 46.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**	
25154-52-3	nonylphénol

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Évaluation non requise.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** QHSE/PRST

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les donnés et les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état des connaissances sur le produit concerné à notre disposition à la date de la dernière révision. On n'assure pas que toutes les mesures possibles de sécurité soient contenues dans cette fiche et que, en conséquence, des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires dans des conditions ou circonstances particulières ou exceptionnelles. L'utilisateur doit s'assurer de l'aptitude et du caractère exhaustif des informations, en relation à l'usage particulier qu'il fait du produit .

DOW FRANCE S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit
Nom du produit
VORANATE™ T-80 E Type I SH TDI

Nom Chimique: Diisocyanate de m-tolylidène; diisocyanate de toluylène; mélange de 2,4-TDI et de 2,6-TDI
No.-CAS 26471-62-5
No.-CE 247-722-4
Numéro d'Enregistrement REACH
01-2119454791-34-0004
01-2119454791-34-0008
01-2119454791-34-0011

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisations industrielles: Fabrication. Pour usage industriel comme intermédiaire. Fabrication de substances. Formulation, Réemballage et Distribution. Mousse souple. Revêtements. Adhésifs, produits d'étanchéité Fibres en élastomère, TPU, polyamide, polyimide & synthétiques. Autre matière composite. Utilisations professionnelles: Revêtements. Adhésifs, produits d'étanchéité Autre matière composite.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
DOW FRANCE S.A.S.
23 AVENUE JULES RIMET
93631 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
FRANCE

Information aux clients: (31) 115 67 2626
SDSQuestion@dow.com

®™MARQUE DE THE DOW CHEMICAL COMPANY ("DOW") OU D'UNE DE SES SOCIETES AFFILIEES

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24: 00 33 388 736 000
Contact local en cas d'urgence: 00 33 388 736 000
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 1	H330	Mortel par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Inhalation) (Irritant des voies respiratoires.)	Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer en cas d'ingestion.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Cancérogène de catégorie 3.	R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
T+	R26	Très toxique par inhalation.
Xi	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Informations complémentaires

Contient des isocyanates. Voir information fournie par le fabricant.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Pictogrammes de danger

Mot-indicateur: Danger
Mention de danger:

H330 Mortel par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 L'élimination du contenu/récipient doit être faite par un incinérateur approuvé ou autorisé ou par le moyen d'un autre appareil pour la destruction thermique.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Ce produit est une substance.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 26471-62-5 **No.-CE** 247-722-4 **Index** 615-006-00-4	01-2119454791-34	100,0 %	Diisocyanate de m-tolylidène; diisocyanate de toluylène; mélange de 2,4-TDI et de 2,6-TDI	Acute Tox., 1, H330 Carc., 2, H351 Eye cor/irr, 2, H319 STOT SE, 3, H335 Skin cor/irr, 2, H315 Resp. Sens., 1, H334 Skin Sens., 1, H317 Aquatic Chronic, 3, H412

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 26471-62-5 **No.-CE** 247-722-4 **Index** 615-006-00-4	100,0 %	Diisocyanate de m-tolylidène; diisocyanate de toluylène; mélange de 2,4-TDI et de 2,6-TDI	Canc. Cat. 3: R40; T+: R26; Xi: R36/37/38; R42/43; R52, R53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Le diisocyanate de toluylène (TDI), CAS# 26471-62-5, est un mélange de 2,4-diisocyanate de toluylène et de 2,6-diisocyanate de toluylène.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.
Contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Une étude sur la décontamination de la peau exposée au MDI a démontré qu'il est important que la peau soit nettoyée très tôt après l'exposition et qu'un nettoyant à base de polyglycol ou de l'huile de maïs peut s'avérer plus efficace que l'eau et le savon. Cela peut s'appliquer également à d'autres isocyanates. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est parfaitement consciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer une sensibilisation respiratoire ou des symptômes semblables à ceux de l'asthme. L'usage de bronchodilatateurs, d'expectorants et d'antitussifs peut aider. Traiter les bronchospasmes par inhalation d'un bronchodilatateur agoniste béta-2 et par administration orale ou parentérale de corticostéroïdes. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Si vous êtes sensibilisé aux diisocyanates, consulter votre médecin et mentionner aussi les autres substances irritantes respiratoires ou sensibilisantes rencontrées dans votre travail. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches).

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.
Moyens d'extinction à éviter: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Isocyanates. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le produit réagit lentement avec l'eau et libère du gaz carbonique qui peut provoquer une accumulation de pression et faire éclater les contenants fermés. Les températures élevées accélèrent cette réaction. Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sous forme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque d'autres agents extincteurs ne sont pas disponibles. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu et pour la zone touchée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.
Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Terre. Vermiculite. Sable. Argile. Ne pas utiliser des matières absorbantes telles que: poudre de ciment (note: peut générer de la chaleur). Recueillir dans des contenants ouverts appropriés et bien étiquetés. Ne pas mettre dans des contenants fermés hermétiquement. Les contenants appropriés comprennent: Fûts métalliques. Fûts en plastique.

Emballages en carton doublés d'un sac plastique. Laver à grande eau la zone du déversement. Essayer de neutraliser par addition d'une solution décontaminante adaptée: Formulation 1: carbonate de sodium 5 - 10%; liquide détergent 0.2 - 2%; eau pour compléter à 100%, OU Formulation 2: solution d'ammoniaque concentrée 3 - 8%; liquide détergent 0.2 - 2%; eau pour compléter à 100%. Si de l'ammoniaque est employé, utiliser une bonne ventilation pour éviter toute exposition aux vapeurs. Pour de l'aide concernant le nettoyage, contactez Dow. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après manipulation. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Tenir le contenant bien fermé. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Autres précautions: Les déversements de ces produits organiques sur des matériaux d'isolation fibreux et chauds peuvent conduire à une baisse des températures d'auto-inflammation, entraînant éventuellement une combustion spontanée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité de l'air. Afin de prévenir toute réaction dangereuse potentielle, ne pas stocker le produit contaminé par l'eau. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité» Toute information complémentaire concernant l'entreposage et la manutention de ce produit peut être obtenue en appelant votre représentant des ventes ou le service client.

Durée de conservation: utiliser d'ici	**Température d'entreposage:**
12 mois	18 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	ACGIH (USA)	VME	0,005 ppm SEN
	ACGIH (USA)	VLE	0,02 ppm SEN
	France	VME	0,08 mg/m3 0,01 ppm R-SEN Valeur indicative (VL)
	France	VLCT (ou VLE)	0,16 mg/m3 0,02 ppm R-SEN Valeur indicative (VL)
	Dow IHG	VME	0,005 ppm R-SEN, D-SEN
	Dow IHG	Plafond	0,02 ppm R-SEN, D-SEN
Diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène; 2,4-diisocyanate de toluylène; 2,4-TDI	ACGIH (USA)	VME	0,005 ppm SEN
	ACGIH (USA)	VLE	0,02 ppm SEN

France	VME	0,08 mg/m3 0,01 ppm Valeur indicative (VL)	R-SEN
France	VLCT (ou VLE)	0,16 mg/m3 0,02 ppm Valeur indicative (VL)	R-SEN
Dow IHG	VME	0,005 ppm	R-SEN, D-SEN
Dow IHG	Plafond	0,02 ppm	R-SEN, D-SEN

La notation « SEN » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité de provoquer une sensibilisation, d'après les données obtenues chez les humains ou les animaux.
La notation « R-SEN » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité de provoquer une sensibilisation respiratoire, d'après les données obtenues chez les humains et les animaux.
La notation « D-SEN » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité de provoquer une sensibilisation cutanée, d'après les données obtenues chez les humains et les animaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Ouvriers

Effets éventuels sur la santé	Voie(s) possible(s) d'exposition	Valeur
Aigu - effets systémiques	Contact avec la peau	Non disponible
Aigu - effets systémiques	Inhalation	0,14 mg/m3
Aigu - effets locaux	Contact avec la peau	Non disponible
Aigu - effets locaux	Inhalation	0,14 mg/m3
À long terme - effets systémiques	Contact avec la peau	Non disponible
À long terme - effets systémiques	Inhalation	0,035 mg/m3
À long terme - effets locaux	Contact avec la peau	Non disponible
À long terme - effets locaux	Inhalation	0,035 mg/m3

Consommateurs

Effets éventuels sur la santé	Voie(s) possible(s) d'exposition	Valeur
Aigu - effets systémiques	Contact avec la peau	Non disponible
Aigu - effets systémiques	Inhalation	Non disponible
Aigu - effets systémiques	Ingestion	Non disponible
Aigu - effets locaux	Contact avec la peau	Non disponible
Aigu - effets locaux	Inhalation	Non disponible
À long terme - effets systémiques	Contact avec la peau	Non disponible
À long terme - effets systémiques	Inhalation	Non disponible
À long terme - effets systémiques	Ingestion	Non disponible
À long terme - effets locaux	Contact avec la peau	Non disponible
À long terme - effets locaux	Inhalation	Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartiment	Valeur	Remarques
Eau douce	0,0125 mg/l	
Eau de mer	0,00125 mg/l	
Rejets intermittents	0,125 mg/l	
STP (Station d'épuration d'eaux usées)	1 mg/l	
Sol	1 mg/kg p.s.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme

équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec du savon et de l'eau. Les vêtements contaminés doivent être éliminés ou correctement décontaminés et lavés avant réutilisation. Les articles impossibles à décontaminer tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre devraient être enlevés et éliminés selon les règles.

-Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène. Polyéthylène chloré. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Viton. Néoprène. Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues sous les limites d'exposition. Lorsque ces concentrations risquent de dépasser les limites, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué muni d'un sorbant pour vapeurs organiques et d'un filtre contre les particules. Dans les cas où les concentrations atmosphériques pourraient dépasser le niveau d'efficacité d'un appareil respiratoire filtrant, utiliser un appareil respiratoire à pression positive (à adduction d'air ou autonome). Pour les interventions d'urgence ou pour les situations où les concentrations atmosphériques sont inconnues, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil à adduction d'air pur à pression positive avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations. Assurer une ventilation générale et/ou une ventilation locale par aspiration afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. L'odeur et les propriétés irritantes de ce produit ne constituent pas des avertissements adéquats d'exposition excessive.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	0,05 - 0,2 ppm *Bibliographie* L'odeur n'est pas un avertissement approprié pour détecter une exposition excessive.
pH	Non applicable
Point de fusion	9,5 - 10 °C *Méthode de l'UE A.1 (Température de Fusion / Congélation)*
Point de congélation	9,5 - 10 °C *Méthode de l'UE A.1 (Température de Fusion / Congélation)*

Point d'ébullition (760 mm Hg)	252 - 254 °C *Méthode A.2 de l'UE (Température d'ébullition)* .
Point d'éclair - coupelle fermée	126 °C *ASTM D 93*
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	<1 *Bibliographie*
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air	**Inférieure**: 0,9 % (v) *Bibliographie* (isomère 2,4 du TDI) **Supérieure**: 9,5 % (v) *Bibliographie*
Tension de vapeur	0,015 hPa @ 20 °C *Calcul* 0,01 mmHg @ 20 °C *Bibliographie*
Densité de vapeur (air = 1)	6,0 *Bibliographie*
Densité (H2O=1)	1,22 20 °C/20 °C *Méthode de l'UE A.3 (Densité Relative)*
Solubilité dans l'eau (en poids)	*Bibliographie* Insoluble, réagit, formation de CO2
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Réagit avec l'eau.
Température d'auto-inflammation	> 595 °C *Méthode A15 de la CE*
Température de décomposition	> 250 °C *Bibliographie*
Viscosité dynamique	3 mPa.s @ 25 °C *Bibliographie*
Viscosité cinématique	2,221 mm2/s @ 20 °C *Bibliographie*
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité du liquide	1,22 g/cm3 @ 20 °C *Bibliographie*

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Les diisocyanates réagissent avec de nombreux produits et le taux de réaction augmente avec la température de même qu'avec l'accroissement des contacts; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact s'accroît par agitation ou si l'autre produit se mélange au diisocyanate., Les diisocyanates sont insolubles dans l'eau et coulent au fond, mais ils réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz carbonique et une couche de polyurée solide., La réaction avec l'eau produira du gaz carbonique et de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut se produire. L'exposition aux températures élevées peut causer la décomposition du produit et la géneration de gaz. Cela peut causer une montée en pression et/ou la rupture de conteneurs fermés. La polymérisation peut être catalysée par ce qui suit: Bases fortes. Eau.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La montée en pression peut être rapide. Éviter l'humidité. Le produit réagit lentement avec l'eau et libère du gaz carbonique qui peut provoquer une accumulation de pression et faire éclater les contenants fermés. Les températures élevées accélèrent cette réaction.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Alcools. Amines. Eau. Ammoniac. Bases. Composés métalliques. Air humide. Oxydants forts. Les diisocyanates réagissent avec de nombreux produits et le taux de réaction augmente avec la température de même qu'avec l'accroissement des contacts; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact s'accroît par agitation ou si l'autre produit se mélange au diisocyanate. Les diisocyanates sont insolubles dans l'eau et coulent au fond, mais ils réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz

carbonique et une couche de polyurée solide. La réaction avec l'eau produira du gaz carbonique et de la chaleur. Éviter le contact avec les métaux tels que: Aluminium. Zinc. Laiton. Étain. Cuivre. Métaux galvanisés. Éviter tous contacts avec des produits absorbants tels que: Absorbants organiques humides. Éviter tout contact non intentionnel avec les polyols. La réaction des polyols avec les isocyanates produit de la chaleur.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz sont libérés durant la décomposition.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération.

DL50, rat 4.130 mg/kg

Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, lapin > 9.400 mg/kg

Inhalation

Des concentrations de vapeurs faciles à atteindre peuvent provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive au TDI peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons, la présence de liquide dans les poumons, une baisse permanente des fonctions pulmonaires, des troubles neurologiques, un ralentissement cholinestérasique et une détresse gastro-intestinale importante.

CL50, 6 h, Aérosol, souris 0,1 mg/l

CL50, 1 h, Vapeur, rat 0,47 mg/l

Dommage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une grave irritation des yeux. Peut provoquer des lésions cornéennes modérées. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Corrosion / irritation de la peau

Une exposition prolongée peut provoquer une grave irritation cutanée avec rougeurs locales et gêne importante.

Sensibilisation

Peau

Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée. Des études sur des animaux ont révélé qu'un contact cutané avec des isocyanates peut jouer un rôle dans la sensibilisation respiratoire.

Respiratoire

Peut provoquer une réaction allergique respiratoire. S'exposer à nouveau à des concentrations extrêmement faibles d'isocyanates peut provoquer des réactions allergiques respiratoires chez les personnes déjà sensibilisées. Des symptômes semblables à ceux de l'asthme peuvent comprendre la toux, une respiration difficile et une sensation de serrement à la poitrine. Parfois, les difficultés respiratoires peuvent menacer la vie. Les effets peuvent être différés.

Toxicité à doses répétées

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité chronique et cancérogénicité

De nombreuses lacunes ont été trouvées dans une étude menée par voie orale dans laquelle des doses élevées de TDI auraient provoqué le cancer chez les animaux, ce qui compromet la validité de l'étude. Le TDI n'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire exposés par inhalation, voie d'exposition la plus probable.

Toxicité pour le développement

Le TDI n'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. De légers effets ont été observés chez le foetus mais seulement à des doses ayant provoqué des effets toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, le TDI ne s'est pas révélé une entrave à la reproduction.

Toxicologie génétique

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs. Une étude sur des drosophiles fait état de résultats faiblement positifs; cependant, ces résultats positifs seraient attribuables à la dégradation du TDI dans le solvant servant de véhicule.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons
CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: 133 mg/l
Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques
CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h: 12,5 mg/l
Toxicité pour les plantes aquatiques
CE50, Skeletonema costatum, Essai en statique, 96 h: 3.230 mg/l
CE50, Chlorella vulgaris (algue d'eau douce), Essai en statique, 96 h: 4.300 mg/l
Toxicité pour les micro-organismes
CE50, boues activées (test 209 de l'OCDE), Inhibition de la respiration, 3 h: > 100 mg/l
Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques
Daphnia magna, Essai en statique, 21 jr, nombre de descendants, NOEC: 1,1 mg/l, LOEC: 2,2 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Dans l'environnement aquatique et terrestre, le produit réagit avec l'eau et forme principalement des polyurées insolubles qui semblent stables. En se basant sur des calculs et par analogie à des diisocyanates connexes, dans l'environnement atmosphérique, le produit devrait avoir une courte demi-vie dans la troposphère.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: La diffusion dans l'environnement aquatique et terrestre devrait être limitée à cause de sa réaction avec l'eau formant majoritairement des polyurées insolubles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: La diffusion dans l'environnement aquatique et terrestre devrait être limitée à cause de sa réaction avec l'eau formant majoritairement des polyurées insolubles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) nº 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ce produit, lorsqu'il est mis au rebut sans avoir été utilisé et non contaminé doit être traité comme un déchet dangereux selon la Directive 2008/98/EC. Toutes les pratiques en matière d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et à tous les règlements municipaux ou locaux régissant les déchets dangereux. Pour des produits utilisés, souillés et résiduels, des

évaluations complémentaires peuvent être exigées. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau. Éliminer de préférence en incinérant dans des conditions agréées et contrôlées dans des incinérateurs appropriés ou conçus pour l'élimination des déchets chimiques dangereux. Les déchets en petites quantités peuvent être neutralisés avant évacuation, par exemple avec du polyol. Les récipients vides doivent être décontaminés, voir Section 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel», et, soit percés et écrasés, soit portés chez un recycleur agréé.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 Numéro ONU
UN2078
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies
Désignation exacte pour l'expédition: DIISOCYANATE DE TOLUYLÈNE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe de risques: 6.1
14.4 Groupe d'emballage
GE II
14.5 Dangers pour l'environnement
N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Conditions spéciales: Donnée non disponible
Numéro d'identification du danger:60

ADNR / ADN

14.1 Numéro ONU
UN2078
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies
Désignation exacte pour l'expédition: DIISOCYANATE DE TOLUYLÈNE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe de risques: 6.1

14.4 Groupe d'emballage
GE II
14.5 Dangers pour l'environnement
N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible

IMDG

14.1 Numéro ONU
UN2078
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies
Désignation exacte pour l'expédition: TOLUENE DIISOCYANATE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe de risques: 6.1
14.4 Groupe d'emballage
GE II
14.5 Dangers pour l'environnement
N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Numéro SME: F-A,S-A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Nom du produit: TOLUENE DIISOCYANATE
Type de navire: 2
Catégorie de pollution: Y

ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU
UN2078
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies
Désignation exacte pour l'expédition: TOLUENE DIISOCYANATE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Classe de risques: 6.1
14.4 Groupe d'emballage
GE II
14.5 Dangers pour l'environnement
N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)
Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies professionnelles	Diisocyanate de m-tolylidène; diisocyanate de toluylène; mélange de 2,4-TDI et de 2,6-TDI	Tableau:	62

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Section 16. AUTRES DONNÉES

Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer en cas d'ingestion.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R26	Très toxique par inhalation.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Documentation sur le produit

Des informations complémentaires sur ce produit peuvent être obtenues en appelant votre contact du service commercial ou du service clients.

Révision

Numéro d'identification: 1047755 / A280 / Date de création 03.12.2013 / Version: 3.2
Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.
DOW FRANCE S.A.S. *recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.*

Section 1	**Scénario d'exposition : Travailleur**
Titre	**Fabrication de diisocyanate de toluène, isomères mélangés**
Secteur d'utilisation	SU 3, SU 8, SU 9
Catégorie de processus	PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8b, PROC 15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC 1, ERC 2, ERC 6c
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	sans objet
Processus, tâches, activités couvertes	Industriel : - PROC 1 : utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (par exemple incluant l'échantillonnage en milieu clos, la collecte et le transfert de déchets, la charge, le décuvage) - PROC 2 : utilisation dans des processus continus en milieu clos avec exposition occasionnelle (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles) - PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, les interruptions d'équipement). - PROC 4 : utilisation en processus discontinu et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (par exemple durant l'utilisation, l'échantillonnage, la maintenance, des interruptions de l'équipement). - PROC 8b : transfert de la substance ou préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/grands récipients au niveau d'installations dédiées (par exemple remplissage de bidons, échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage) - PROC 15 : utilisation comme réactif de laboratoire
Section 2	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**
Caractéristiques du produit/de l'article	
Forme physique du produit/article	Liquide (uniquement solide lorsque spécifiquement mentionné)
Volatilité	sans objet
Empoussièrement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Couvre un pourcentage de substance dans le produit allant jusqu'à 100% (sauf mention contraire).
Autres caractéristiques du produit/de l'article	La substance est une structure unique ; À dominante hydrophobe ; Non biodégradable.
Section 2.1	**Contrôle de l'exposition au niveau du travailleur**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	sans objet
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié
Autres conditions opératoires affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Températures élevées dans la plage de 55°C à 110°C pour PROC 1.

Mesures de gestion des risques	
Scénarii d'exposition contributeurs	
CS 135 : Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact du produit avec la peau, nettoyer la contamination/les déversements accidentels dès qu'ils se produisent. Porter des gants (testés selon EN374), en cas de contamination des mains, laver immédiatement la peau contaminée. Fournir une formation de base de l'employé pour prévenir/réduire les expositions et rapporter tous effets qui se développeraient au niveau de la peau. Utiliser des protections adéquates pour les yeux et des gants de protection adéquats. Porter des combinaisons appropriées afin de prévenir une exposition de la peau.
PROC 1 : utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (par ex. incluant l'échantillonnage en milieu clos, la collecte et le transfert de déchets, la charge, le décuvage)	Avec ventilation locale aspirante.
PROC 2 : utilisation dans des processus continus en milieu clos avec exposition occasionnelle (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, les interruptions d'équipement).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 4 : utilisation en processus discontinu et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (par exemple durant l'utilisation, l'échantillonnage, la maintenance, des interruptions de l'équipement).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 8b : transfert de la substance ou préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/grands récipients au niveau d'installations dédiées (par exemple remplissage de fûts, échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC15 : utilisation comme réactif de laboratoire	Utilisation dans des activités de laboratoire. Manipuler sous une hotte d'aspiration ou sous ventilation par extraction
Section 2.2	**Contrôle de l'exposition environnementale**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	(kg/jour): 364,700 kg/jour
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Jours d'émission (jour/an): ≥ 300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition environnementale	Utilisation dans des systèmes fermés ; traitements à sec. Utilisation à l'intérieur/extérieur

Mesures de gestion des risques	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) afin de prévenir les rejets	Les pratiques courantes varient selon les sites, par conséquent utilisation d'estimations prudentes concernant les émissions du processus.
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	Les gaz d'échappement sont traités par : incinération, et/ou absorption de carbone, et/ou lavage caustique. Traiter les émissions dans l'air afin de fournir une efficacité d'élimination typique > 99%. Des contrôles des émissions au niveau du sol ne s'appliquent pas dans la mesure où il ne se produit aucune évacuation directe vers le sol.
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Éviter le rejet de substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupération à partir d'eaux usées.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égout	Il n'est pas fait l'hypothèse d'un traitement des eaux usées domestiques.
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	sans objet
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Aucune
Section 3	**Estimation de l'exposition**
3.1 Santé	
Une donnée de mesure a été utilisée pour estimer l'exposition du travailleur.	
3.2 Environnement	
La version 2.1 du modèle EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
Section 4	**Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**
4.1 Santé	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents. Des informations supplémentaires sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition peuvent être trouvées à : Interprétation ISOPA sur la sélection de descripteurs d'utilisation	
4.2 Environnement	
Les lignes directrices sont basées sur des conditions opératoires présumées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; ainsi, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques appropriées au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information spERC (http://cefic.org/en/reeach-for-industries-libraries.html).	

Section 1	**Scénario d'exposition : Travailleur**
Titre	**Utilisation de diisocyanate de toluène, isomères en mélange comme intermédiaire pour la fabrication d'autres substances et la formulation, le reconditionnement & la distribution**
Secteur d'utilisation	Secteur d'utilisation : utilisation intermédiaire : SU 3, SU 8, SU 9 Secteur d'utilisation : formulation, reconditionnement et distribution : SU 3, SU 10
Catégorie de processus	A) Utilisation comme intermédiaire PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 B) Formulation, Reconditionnement & Distribution PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 9, PROC 15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	A) Utilisation comme intermédiaire ERC2, ERC3, ERC6a B) Formulation, Reconditionnement & Distribution ERC2, ERC3, ERC6c
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	sans objet
Processus, tâches, activités couvertes	Industriel : - PROC 1: Utilisation dans un processus fermé, exposition improbable (incluant par exemple l'échantillonnage en milieu fermé, la collecte et le transfert des déchets, la charge et le décuvage) - PROC 2 : utilisation en processus continu en milieu clos avec exposition occasionnelle contrôlée (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, les interventions occasionnelles) - PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, les interruptions d'équipement) - PROC 4 : utilisation en processus discontinu et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (par exemple durant l'utilisation, l'échantillonnage, la maintenance, les interruptions d'équipement) - PROC 5 : mélange ou malaxage dans des processus par lots pour des formulations ou des préparations et des articles (contact à plusieurs stades et/ou significatif) (par exemple mélange) - PROC 8b : transfert de la substance ou préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/grands récipients au niveau d'installations dédiées (par exemple remplissage de bidons, échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage) - PROC 9 : transfert de substance ou préparation dans de petits récipients (par exemple chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) - PROC 15 : utilisation comme réactif de laboratoire
Section 2	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**
Caractéristiques du produit/de l'article	
Forme physique du produit/article	Liquide (uniquement solide lorsque spécifiquement mentionné)
Volatilité	sans objet
Empoussièrement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Couvre un pourcentage de substance dans le produit allant jusqu'à 100% (sauf mention contraire).
Autres caractéristiques du produit/de l'article	La substance est une structure unique ; À dominante hydrophobe ; Non biodégradable.
Section 2.1	**Contrôle de l'exposition au niveau du travailleur**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	sans objet
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié
Autres conditions opératoires affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Températures élevées dans la plage de 55°C à 110°C pour PROC 1 et 5.

Mesures de gestion des risques	
Scénarii d'exposition contributeurs	
CS 135 : Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact du produit avec la peau, nettoyer la contamination/les déversements accidentels dès qu'ils se produisent. Porter des gants (testés selon EN374), en cas de contamination des mains, laver immédiatement la peau contaminée. Fournir une formation de base de l'employé pour prévenir/réduire les expositions et rapporter tous effets qui se développeraient au niveau de la peau. Utiliser des protections adéquates pour les yeux et des gants de protection adéquats. Porter des combinaisons appropriées afin de prévenir une exposition de la peau.
PROC 1: utilisation en processus fermé, sans probabilité d'exposition (incluant par exemple l'échantillonnage en milieu fermé, le transfert et la collecte de déchets, la charge, le décuvage).	Avec ventilation locale aspirante.
PROC 2 : utilisation en processus continu en milieu clos avec exposition occasionnelle contrôlée (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, les interruptions d'équipement).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 4 : utilisation en processus discontinu et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (par exemple durant l'utilisation, l'échantillonnage, la maintenance, des interruptions de l'équipement).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 5 : mélange ou malaxage dans des processus par lots pour des formulations ou des préparations et des articles (contact à plusieurs stades et/ou significatifs) (par exemple mélange).	Avec ventilation locale aspirante. - Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A ou mieux.
PROC 8b : transfert de la substance ou préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/grands récipients au niveau d'installations dédiées (par exemple remplissage de bidons, échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 9 : transfert de substance ou préparation dans de petits récipients (par exemple chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 15 : utilisation comme réactif de laboratoire	Utilisation dans des activités de laboratoire. Manipuler sous une hotte d'aspiration ou sous ventilation par extraction
Section 2.2	**Contrôle de l'exposition environnementale**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	Tonnage local moyen du site par jour (kg/j): 33,333 kg/jour
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Jours d'émission (jour/an): ≥ 300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition environnementale	Utilisation dans des systèmes fermés ; Traitements à sec. Utilisation à l'intérieur/extérieur

Mesures de gestion des risques	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) afin de prévenir les rejets	Les pratiques courantes varient selon les sites, par conséquent utilisation d'estimations prudentes concernant les émissions du processus.
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	Pas de contrôles des émissions dans l'air requis; l'efficacité d'élimination requise est de 0%. Les contrôles des émissions dans le sol ne s'appliquent pas dans la mesure où il n'y a pas de libération directe dans le sol.
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Éviter le rejet de substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupération à partir d'eaux usées.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égout	Les contrôles des émissions dans les eaux usées ne sont pas applicables dans la mesure où il n'y a pas de libération directe dans les eaux usées
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Non applicable
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Non applicable
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Aucune
Section 3	**Estimation de l'exposition**
3.1 Santé	
Une donnée de mesure a été utilisée pour estimer l'exposition du travailleur.	
3.2 Environnement	
La version 2.1 du modèle EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
Section 4	**Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**
4.1 Santé	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents. Des informations supplémentaires sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition peuvent être trouvées à : Interprétation ISOPA sur la sélection de descripteurs d'utilisation	
4.2 Environnement	
Les lignes directrices sont basées sur des conditions opératoires présumées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; ainsi, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques appropriées au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information spERC (http://cefic.org/en/reeach-for-industries-libraries.html).	

Section 1	**Scénario d'exposition : Travailleur**
Titre	**Utilisation industrielle de diisocyanate de toluène, isomères en mélange**
Secteur d'utilisation	SU 3
Catégorie de processus	A) Utilisation industrielle dans les mousses souples PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 14, PROC 15, PROC 21, B) Utilisation industrielle dans les revêtements PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 15 C) Utilisation industrielle dans les adhésifs et produits d'étanchéité PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 D) Utilisation industrielle dans les élastomères, le TPU, le polyamide, les fibres de polyamide et synthétiques PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 E) Utilisation industrielle dans les matières composites PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8b, PROC 13, PROC 14, PROC 15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	A) Utilisation industrielle dans les mousses flexibles ERC 2, ERC 3, ERC 6c B) Utilisation industrielle dans les revêtements ERC 2, ERC 3, ERC 5, ERC 6c. C) Utilisation industrielle dans les adhésifs et produits d'étanchéité ERC 2, ERC 3, ERC 5, ERC 6c D) Utilisation industrielle dans les élastomères, le TPU, le polyamide, les fibres de polyimide et synthétiques ERC 2, ERC 3, ERC 6c. E) Utilisation industrielle dans d'autres matières composites ERC 2, ERC 3, ERC 5, ERC 6c.
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	sans objet
Processus, tâches, activités couvertes	- PROC 1 : utilisation dans des processus fermés, aucune probabilité d'exposition (incluant l'échantillonnage en milieu clos, la collecte et le transfert de déchets, la charge, le décuvage, les injections par conduite de soufflage, les opérations de mélange) PROC 2: utilisation en processus continus en milieu clos avec exposition occasionnelle contrôlée (par exemple moulage automatisé ou manuel en milieu clos, sciage en enceinte fermée, charge, décuvage, maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles) - PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple le moulage en milieu clos, le sciage en enceinte fermée, le malaxage, durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles) -. PROC 4 : utilisation dans des processus discontinus et d'autres processus (synthèse) où des probabilités d'exposition apparaissent (par exemple durant le moulage en milieu ouvert, le versement sur convoyeur ou dans une boîte, le sciage en milieu ouvert, durant le coulage, d'autres utilisations en milieu ouvert, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles (dans des zones ouvertes)). PROC 5 : mélange ou malaxage dans des processus par lots pour des formulations ou des préparations et des articles (contact à plusieurs stades et/ou significatif). PROC 7 : enduction industrielle -. PROC 8b : transfert de la substance ou préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/grands récipients au niveau d'installations dédiées (par exemple échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage) - PROC 9 :Transfert de substance ou préparation dans de petits récipients (par exemple chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) - PROC 10 : Application au rouleau ou au pinceau - PROC 13 : traitement d'articles par trempage et versement - PROC 14 : production de préparations ou d'articles par mise en comprimés, compression, extrusion, mise sous forme de pastilles - PROC 15: utilisation comme réactif de laboratoire PROC 21 : manipulation sous faible dépense énergétique de substances intégrées dans des matériaux et/ ou des articles (par exemple démoulage, rognage, réparation, découpe).

Section 2	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**
Caractéristiques du produit/de l'article	
Forme physique du produit/article	Liquide (uniquement solide lorsque spécifiquement mentionné)
Volatilité	sans objet
Empoussièrement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Couvre un pourcentage de substance dans le produit allant jusqu'à 100% (sauf mention contraire). Exceptions: PROC 7 et PROC 10 petite échelle jusqu'à 60%, PROC 10 grande échelle jusqu'à 0,6%, PROC 14 jusqu'à 85% et PROC 21 jusqu'à 1%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	La substance est une structure unique. À dominante hydrophobe. Non biodégradable.
Section 2.1	**Contrôle de l'exposition au niveau du travailleur**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	sans objet
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié
Autres conditions opératoires affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Températures élevées dans la plage de 55°C à 110°C pour PROC 1 et 5 et 14.
Mesures de gestion des risques	
Scénarii d'exposition contributeurs	
CS 135 : Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact du produit avec la peau, nettoyer la contamination/les déversements accidentels dès qu'ils se produisent. Porter des gants (testés selon EN374), en cas de contamination des mains, laver immédiatement la peau contaminée. Fournir une formation de base de l'employé pour prévenir/réduire les expositions et rapporter tous effets qui se développeraient au niveau de la peau. Utiliser des protections adéquates pour les yeux et des gants de protection adéquats. Porter des combinaisons appropriées afin de prévenir une exposition de la peau.
PROC 1 : Processus en milieu fermé, aucune probabilité d'exposition (incluant l'échantillonnage en milieu clos, la collecte et le transfert de déchets, la charge, le décuvage, les injections par conduite de soufflage, les opérations de mélange)	Avec ventilation locale aspirante.
PROC 2 :utilisation dans un processus continu, fermé avec exposition momentanée contrôlée (par exemple le moulage automatique ou manuel en milieu fermé, le sciage en enceinte fermée, durant l'échantillonnage, la charge, le décuvage, la maintenance, le nettoyage de l'équipement, les interventions occasionnelles)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple le moulage en milieu clos, le sciage en enceinte fermée, le malaxage, durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 4 : utilisation dans des processus discontinus et d'autres processus (synthèse) où des probabilités d'exposition apparaissent (par exemple durant le moulage en milieu ouvert, le versement sur convoyeur ou dans une boîte, le sciage en milieu ouvert, durant le coulage, d'autres utilisations en milieu ouvert, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles (dans des zones ouvertes)).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 5 : mélange ou malaxage dans des processus par lots pour des formulations ou des préparations et des articles (contact à plusieurs stades et/ou significatif).	Avec ventilation locale aspirante. - Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A 2 ou mieux.

PROC 7 : pulvérisation industrielle.	Avec ventilation locale aspirante. - Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A 2 ou mieux. - Limiter la teneur de la substance dans le produit à 60 %.
PROC 8b : transfert de la substance ou préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/grands récipients au niveau d'installations dédiées (par exemple échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 9 : transfert de substance ou préparation dans de petits récipients (par exemple chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ne sont pas faisables, alors veuillez adopter l'EPI suivant : porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 10 : Application au rouleau ou au pinceau Application au rouleau ou au pinceau - petite échelle (≤10 m2)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 60 %.
PROC 10 : Application au rouleau ou au pinceau Application au rouleau ou au pinceau - grande échelle (>10 m2)	Si la surface traitée (en m2) > 0,6 fois le volume de la pièce (en m3): Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) si la surface traitée (en m2) ≤ 0,6 fois le volume de la pièce (en m3): Fournir un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient de fenêtres et portes, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou éliminé par un ventilateur électrique / Fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure) Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ne sont pas faisables, alors veuillez adopter l'EPI suivant : Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 0,6 %.
PROC 13 : Traitement d'articles par trempage et versement	Avec ventilation locale aspirante. Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A 2 ou mieux.
PROC 14 : production de préparations ou d'articles par mise en comprimés, compression, extrusion, mise sous forme de pastilles	Avec ventilation locale aspirante. Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A ou mieux. OU démontrer, par exemple par la surveillance du lieu de travail, que les expositions se situent en dessous des valeurs CESE applicables au travailleur à court et long termes. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 85%.
PROC 15 : utilisation comme réactif de laboratoire	Utilisation dans des activités de laboratoire. Manipuler sous une hotte d'aspiration ou sous ventilation par extraction
PROC 21 : manipulation sous faible dépense énergétique de substances intégrées dans des matériaux et/ou des articles (par exemple démoulage, rognage, réparation, découpe).	Avec ventilation locale aspirante. Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A-2 ou mieux. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1 %.
Section 2.2	**Contrôle de l'exposition environnementale**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	(kg/jour): 33 333 kg/jour
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Jours d'émission (jour/an): ≥ 300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition environnementale	Utilisation dans des systèmes ouverts Traitements à sec. Utilisation à l'intérieur/extérieur
Mesures de gestion des risques	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) afin de prévenir les rejets	Les pratiques courantes varient selon les sites, par conséquent utilisation d'estimations prudentes concernant les émissions du processus.

Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	Pas de contrôles des émissions dans l'air requis ; l'efficacité requise de l'évacuation est de 0%. Des contrôles des émissions au niveau du sol ne s'appliquent pas dans la mesure où il ne se produit aucune évacuation directe vers le sol.
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Éviter le rejet de substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupération à partir d'eaux usées.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égout	Les contrôles des émissions dans les eaux usées ne sont pas applicables dans la mesure où il n'y a pas de libération directe dans les eaux usées
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	sans objet
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Aucune
Section 3	**Estimation de l'exposition**
3.1 Santé	
Une donnée de mesure a été utilisée pour estimer l'exposition du travailleur.	
3.2 Environnement	
La version 2.1 du modèle EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
Section 4	**Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**
4.1 Santé	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents. Des informations supplémentaires sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition peuvent être trouvées à : Interprétation ISOPA sur la sélection de descripteurs d'utilisation	
4.2 Environnement	
Les lignes directrices sont basées sur des conditions opératoires présumées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; ainsi, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques appropriées au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information spERC (http://cefic.org/en/reeach-for-industries-libraries.html).	

Section 1	**Scénario d'exposition : Travailleur**
Titre	**Utilisation professionnelle de diisocyanate de toluène, isomères en mélange**
Secteur d'utilisation	SU 22
Catégorie de processus	A) Utilisation professionnelle dans les revêtements PROC 5, PROC 8a, PROC 10 B) Utilisation professionnelle dans les adhésifs et les produits d'étanchéité PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 10 C) Utilisation professionnelle dans les matériaux composites PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 14
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	A) Utilisation professionnelle dans les revêtements ERC 8c, ERC 8f B) Utilisation professionnelle dans les adhésifs et les produits d'étanchéité ERC 8c, ERC 8f C) Utilisation professionnelle dans les matériaux composites ERC 8c, ERC 8f
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	sans objet
Processus, tâches, activités couvertes	- PROC 2 : utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (par exemple durant l'échantillonnage, le sciage, la maintenance, le nettoyage de l'équipement, les interventions occasionnelles) - PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles) - PROC 4 : utilisation dans des processus discontinus et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (par exemple durant l'utilisation, la maintenance/nettoyage/interventions imprévues) - PROC 5 : mélange ou malaxage dans des processus par lots pour des formulations ou des préparations et des articles (contact à plusieurs stades et/ou significatif) - PROC 8a : Transfert de la substance ou de la préparation (charge/décuvage) depuis/vers des récipients/de grands contenants au niveau d'installations non dédiées (par exemple échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge, décuvage) - PROC 10 : Application au rouleau ou au pinceau (par exemple Utilisation de mousse à composant unique) - PROC 14 : production de préparations ou d'articles par mise en comprimés, compression, extrusion, mise sous forme de pastilles
Section 2	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**
Caractéristiques du produit/de l'article	
Forme physique du produit/article	Liquide (uniquement solide lorsque spécifiquement mentionné)
Volatilité	sans objet
Empoussièrement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Couvre un pourcentage de substance dans le produit allant jusqu'à 100% (sauf mention contraire). Exceptions: PROC 10 petite échelle jusqu'à 60%, PROC 10 grande échelle jusqu'à 0,6%, PROC 14 jusqu'à 85%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	La substance est une structure unique. À dominante hydrophobe. Non biodégradable.
Section 2.1	**Contrôle de l'exposition au niveau du travailleur**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	sans objet
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié
Autres conditions opératoires affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Températures élevées dans la plage de 55°C à 110°C pour PROC 5 et 14.

Mesures de gestion des risques	
Scénarii d'exposition contributeurs	
CS 135 : Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact du produit avec la peau, nettoyer la contamination/les déversements accidentels dès qu'ils se produisent. Porter des gants (testés selon EN374), en cas de contamination des mains, laver immédiatement la peau contaminée. Fournir une formation de base de l'employé pour prévenir/réduire les expositions et rapporter tous effets qui se développeraient au niveau de la peau. Utiliser des protections adéquates pour les yeux et des gants de protection adéquats. Porter des combinaisons appropriées afin de prévenir une exposition de la peau.
PROC 2 : utilisation en processus continu en milieu clos avec exposition occasionnelle contrôlée (par exemple durant l'échantillonnage, le sciage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles)	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 3 : utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (par exemple durant l'échantillonnage, la maintenance, le nettoyage d'équipement, des interventions occasionnelles).	Avec ventilation locale aspirante. Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-dessus ne sont pas faisables, adoptez alors l'EPI suivant. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
PROC 4 : utilisation en processus discontinu et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (par exemple durant l'utilisation, la maintenance/nettoyage/interventions imprévues).	Avec ventilation locale aspirante.
PROC 5 : mélange ou malaxage dans des processus par lots pour des formulations ou des préparations et des articles (contact à plusieurs stades et/ou significatif).	Avec ventilation locale aspirante. Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A 2 ou mieux.
PROC 8a : Transfert de la substance ou de la préparation (charge/décuvage depuis/vers des récipients/grands conteneurs au niveau d'installations non dédiées (par exemple échantillonnage, collecte et transfert de déchets, charge/décuvage)	Avec ventilation locale aspirante. Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A 2 ou mieux.
PROC 10 : Application au rouleau ou au pinceau (par exemple Utilisation dans une mousse à composant unique) - à petite échelle (≤ 10 m2)	Avec ventilation locale aspirante. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 60%.
PROC 10 : Application au rouleau ou au pinceau (par exemple Utilisation dans une mousse à composant unique) - à grande échelle (> 10 m2)	si la surface traitée (en m2) > 0,6 fois le volume de la pièce (en m3): Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).si la surface traitée (en m2) ≤ 0,6 fois le volume de la pièce (en m3): Fournir un bon niveau de ventilation générale La ventilation naturelle provient de fenêtres et portes, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou éliminé par un ventilateur électrique / Fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure) Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ne sont pas faisables, alors veuillez adopter l'EPI suivant : Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 0.6%.
PROC 14, Mise en comprimés, compression, extrusion, mise en pastilles	Avec ventilation locale aspirante. Porter un masque complet TM3 conforme à la norme EN147 avec filtre de Type A 2 ou mieux. OU démontrer, par exemple par la surveillance du lieu de travail, que les expositions se situent en dessous des valeurs CESE applicables au travailleur à court et long termes. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 85%.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition environnementale**
Conditions opératoires	
Quantités utilisées	(kg/jour): 175 kg/jour
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Jours d'émission (jour/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition environnementale	Utilisation dans des systèmes ouverts Traitements à sec. Utilisation à l'intérieur/extérieur
Mesures de gestion des risques	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) afin de prévenir les rejets	Les pratiques courantes varient selon les sites, par conséquent utilisation d'estimations prudentes concernant les émissions du processus.
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	Pas de contrôles des émissions dans l'air requis; l'efficacité d'élimination requise est de 0%. Les contrôles des émissions dans le sol ne s'appliquent pas dans la mesure où il n'y a pas de libération directe dans le sol.
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Éviter le rejet de substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupération à partir d'eaux usées.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égout	L'élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques est de 11 %. L'écoulement supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques est de 2000 m3/jour.
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	sans objet
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Aucune
Section 3	**Estimation de l'exposition**
3.1 Santé	
Une donnée de mesure a été utilisée pour estimer l'exposition du travailleur.	
3.2 Environnement	
La version 2.1 du modèle EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
Section 4	**Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**
4.1 Santé	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents. Des informations supplémentaires sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition peuvent être trouvées à : Interprétation ISOPA sur la sélection de descripteurs d'utilisation	
4.2 Environnement	
Les lignes directrices sont basées sur des conditions opératoires présumées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; ainsi, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques appropriées au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information spERC (http://cefic.org/en/reeach-for-industries-libraries.html).	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 070

Version: 1216c **Date de révision: 26/04/2016** **RE EC/830/2015 - ISO 11014-1**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 070

1. 1. 1. Contient:
- Phtalate de dicyclohexyle
- peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Agent de durcissement

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

* Perox. org. D / SGH03 - H242 *
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
* Repr. 2 / SGH08 - H361 *
* Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:

Danger - - -

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Mention de danger:

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Tenir / stocker à l'écart des vêtements / … / matières combustibles (matériaux incompatibles spécifiés par le fabricant / fournisseur ou l'autorité compétente)
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention:

P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P362 Enlever les vetements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P411 Stocker à une température ne dépassant pas 55 °C. P420 Stocker à l'écart des autres matières. P410 Protéger du rayonnement solaire. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH208 Contient du (de la) • Phtalate de dicyclohexyle, • peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers:	Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	• Phtalate de dicyclohexyle - N° CE: 201-545-9 - N° CAS: 84-61-7 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119978223-34-0001 - Conc. (% pds) : 30 < C <= 50 - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 2 - H361 - Tox. aq. chron. 3 - H412 • peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle - N° Id: 617-008-00-0 - N° CE: 202-327-6 - N° CAS: 94-36-0 - Conc. (% pds) : 30 < C <= 50 - SGH : * SGH01|SGH02 - Bombe explosant YL2 - Danger - Type B - Perox. org. B - H241 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. oc. 2 - H319 - Divers : VME mg/m³ = 5 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	eau pulvérisée, poudre, dioxyde de carbone (CO2) Utiliser en cas de feu important: mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Evacuer la zone dangereuse. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger le produit des rayons solaires. Protéger de la chaleur. Eviter la formation de poussière. NE PAS exposer aux frottements ou aux chocs.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Aucune.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Agent de durcissement

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle : VME mg/m³ = 5 DL50 / Orale / / Rat / => 5 000 mg/kg CL50 / Inhalation (poussières / brouillards) / / Rat / =>24 300 mg/m3

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en Néoprène, gants en caoutchouc butyle
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	poudre
9. 1. 2. Couleur:	blanc
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non applicable.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité:	Peut provoquer un incendie.
9. 1. 8. Température de décomposition:	+ 55°C (SADT)
9. 1. 9. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):	1 230 kg/m³ (20°C)
9. 1. 11. Viscosité:	Non applicable.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
10. 4. Conditions à éviter:	La combustion produit des gaz irritants. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation:	[CAS : 94-86-0] CL50/inhalation/1h/rat = > 24 300 mg/m3 [CAS : 7631-86-9] CL50/inhalation/1h/rat = > 200 mg/m3
11. 2. 2. Contact avec la peau:	[CAS : 84-61-7] DL50/cutanée/rat = > 2 000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux et la peau.
11. 2. 4. Ingestion:	[CAS : 94-36-0] DL50/orale/rat = > 5 000 mg/kg [CAS : 84-61-7] DL50/orale/rat = > 2 000 mg/kg
11. 3. Sensibilisation:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3106
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	5.2
14. 4. 2. Polluant marin:	oui
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	5.2
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Historique:

16. 2. 1. Date de la première édition:	10/02/2014
16. 2. 2. Date de la révision précédente:	08/04/2014
16. 2. 3. Date de révision:	26/04/2016
16. 2. 4. Version:	1216c
16. 2. 5. Révision chapitre(s) n°:	2
16. 3. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 770

Version: 1201c **Date de révision: 01/07/2015** **RE EC/453/2010 - ISO 11014-1**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:	ALSAN 770
1. 1. 1. Contient:	• acétate de 2-méthoxypropyle
1. 1. 2. N° CE:	Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Résine d'étanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	SOPREMA S.A.S. 14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121 F-67025 STRASBOURG CEDEX France Tél: +33 (0)3 88 79 84 00 Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01 Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670 CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit:	6407.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 * * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 * * STOT un. 3. / SGH07 - H335 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:	
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	 Danger -
2. 2. 2. Mention de danger:	.
2. 2. 3. Prévention:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
2. 2. 4. Intervention:	P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / … / antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

EUH208 Contient du (de la) méthacrylate de méthyle, acrylate de 2-éthylhexyle. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.

2. 4. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• méthacrylate de méthyle
- N° Id: 607-035-00-6 - N° CE: 201-297-1 - N° CAS: 80-62-6
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 30
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315
- VME ppm = 50

• acrylate de 2-éthylhexyle
- N° Id: 607-107-00-7 - N° CE: 203-080-7 - N° CAS: 103-11-7
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 30
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315

• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

• Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas;
- N° Id: 649-327-00-6 - N° CE: 265-150-3 - N° CAS: 64742-48-9
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10
- SGH :
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Canc. 1B - H350 - Mutag. 1B - H340

• Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié;
- N° Id: 649-356-00-4 - N° CE: 265-199-0 - N° CAS: 64742-95-6
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Canc. 1B - H350 - Mutag. 1B - H340

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:	En pratique, l'exposition à des concentrations dangereuses est improbable car un avertissement est d'abord donné par des effets irritants.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	Non applicable.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Minimiser l'exposition aux vapeurs par une bonne hygiène industrielle et une ventilation adéquate. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques à l'état liquide (par mise à la terre, par exemple).
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Résine d'étanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• méthacrylate de méthyle : VME ppm = 50 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	vêtement de protection
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	selon nuancier
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	14 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur:	15.9 kPa
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1.2 g/cm³
9. 1. 10. Viscosité:	2500 mPa.s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non miscible
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.
9. 3. Autres données:	VOC (Swiss) : 20 g/L VOC (Decopaint) : 21 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Aucune raisonnablement prévisible.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. Réagit au contact de: peroxydes
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Réagit au contact de: peroxydes

10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No - Non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Aucun.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	se référer aux points 8 et 13
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453-2010 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 1907-2006
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H300 Mortel en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H340 Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H360 Peut nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H302 Nocif en cas d'ingestion.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
16. 3. Historique:	
16. 3. 1. Date de la première édition:	27/05/2013
16. 3. 2. Date de la révision précédente:	12/06/2014
16. 3. 3. Date de révision:	01/07/2015
16. 3. 4. Version:	1201c
16. 3. 5. Révision chapitre(s) n°:	1 > 16
16. 4. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version: 55h **Date de révision: 23/02/2015** **RE EC/830/2015 - ISO 11014-1**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:	ALSAN FLASHING
1. 1. 1. Contient:	• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] • isocyanate de tosyle
1. 1. 2. N° CE:	Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	SOPREMA AG Härdlistrasse 1-2 8957 SPREITENBACH Suisse Tél: +41 (0)56 418 59 30 Télécopie: +41 (0)56 418 59 31 Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670 CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 * * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * * Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 * * Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:	 Danger - -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	.
2. 2. 2. Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
2. 2. 3. Prévention:	P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / … / antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
2. 2. 4. Intervention:	P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut confortablement respirer.
P342 En cas de symptômes respiratoires:
P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 208 - Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4], • isocyanate de tosyle. Peut produire une réaction allergique.

2. 4. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

• butanone; méthyléthylcétone
- N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900

• xylène (mélange isomère o, m, p)
- N° CAS: .1330-20-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• oxyde de calcium
- N° CE: 215-138-9 - N° CAS: 1305-78-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475325-36-xxxx
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - STOT un. 3. - Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
- Divers :
VME mg/m³ = 2

• éthylbenzène
- N° CAS: .100-41-4
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4]
- N° Id: 615-005-00-9 - N° CE: 202-966-0 - N° CAS: 101-68-8
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Canc. 2 - H351

- (Eye Irrit.: H319: C >= 5% - STOT SE 3: H335: C >= 5% - Skin Irrit. 2: H315: C >= 5% - Resp. Sens: H334: C >= 0,1%)
- Divers :
VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051

• isocyanate de tosyle
- N° Id: 615-012-00-7 - N° CE: 223-810-8 - N° CAS: 4083-64-1
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- (Eye Irrit.; H319: C >= 5% - STOT SE 3; H335: C >= 5% - Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%)

• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:	Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. L'exposition peut provoquer: réactions allergiques chez les personnes sensibles
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact souples, puis se rendre chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du gel. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Etanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900 • oxyde de calcium : VME mg/m³ = 2 • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel gants en PVC ou autre matière plastique
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	brun
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	2,5°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur:	23.32 kPa (à 50°C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1.13 g/cm3
9. 1. 10. Viscosité:	20 000 mPa/s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 3. Autres données:	COV : cat A/i : 222 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Le produit est stable.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune sous utilisation normale.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.
11. 3. Sensibilisation:	Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.
11. 4. Toxicité chronique:	Un contact répété peut conduire à une affection durable des voies respiratoires. Tout individu présentant des symptômes d'asthme dus à cette substance ne doit plus jamais entrer en contact avec cette substance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No - Non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	/
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Cf : § 6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453-2010 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 1907-2006 WGK 2
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H312 Nocif par contact cutané.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Historique:

16. 2. 1. Date de la première édition:	05/05/2008
16. 2. 2. Date de la révision précédente:	12/04/2013
16. 2. 3. Date de révision:	23/02/2015
16. 2. 4. Version:	55h
16. 3. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ELASTOCOL 500

Version: 3o **Date de révision: 19/05/2016** **RE EC/830/2015 - ISO 11014-1**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:	ELASTOCOL 500
1. 1. 1. Contient:	• xylène (mélange isomère o, m, p) • éthylbenzène
1. 1. 2. N° CE:	Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Enduit d'imprégnation (Primaire)
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	SOPREMA S.A.S. 14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121 F-67025 STRASBOURG CEDEX France Tél: +33 (0)3 88 79 84 00 Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01 Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670 CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit:	1458.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 * * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * * Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 * * STOT un. 3. / SGH07 - H335 * * STOT rép. 2 / SGH08 - H373 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:	 Attention - -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	.
2. 2. 2. Mention de danger:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
2. 2. 3. Prévention:	P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / … / antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 4. Intervention:	P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: bitume et de solvants organiques

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

• xylène (mélange isomère o, m, p)
- N° CAS: .1330-20-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 50
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• éthylbenzène
- N° CAS: .100-41-4
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 25
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• toluène
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 2
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses, irritation pulmonaire, picotement du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO_2), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Enduit d'imprégnation (Primaire)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188 • xylene : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 250 • ethylbenzene : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 88,4
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	Porter des gants appropriés Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	noir
9. 1. 3. Odeur:	hydrocarbure
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	30℃

9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Pression de vapeur:	3.8 kPa (à 50°C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	0.9 - 0.95
9. 1. 10. Viscosité:	42,1 mm²/s (40°C)
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 3. Information(s) supplémentaire(s):	VOC (Decopaint) : 605 g/L VOC (Swiss) : 589 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Non déterminé.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune raisonnablement prévisible.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1133
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	ADHESIFS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	cf § 6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010 WGK 2
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non déterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	31/08/2008
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	19/01/2015
16. 4. 3. Date de révision:	19/05/2016
16. 4. 4. Version:	3o
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	1-2-3-4-9-16
16. 5. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUITS EN FEUILLES

Version: 30k | Date de révision: 01/12/2009 | R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	PRODUITS EN FEUILLES
Utilisation de la substance / préparation	Solution d'étanchéité
Identification de la société / entreprise	SOPREMA S A. 14, rue de Saint Nazaire - BP 121 F-67025 Strasbourg CEDEX 1 France Tél: +33 (3) 88 79 84 00 Télécopie: +33 (3) 88 79 84 01
Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant):	**N° URGENCE : 03 88 79 60 40** EMERGENCY NUMBER : + 44 (0) 870 190 6777

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux:	aucun.
Risque(s) spécifique(s):	Éviter également l'inhalation de poussières, particules et fumées lors du traitement de surfaces revêtues de cette préparation par sablage à sec ou par opération à chaud (soudure, brasage, coupage..).

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation:	Feuille bitumineuse
Composant(s) contribuant aux dangers:	Aucun selon les directives CE

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation:	Si inhalation de fumées de bitume : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau:	En cas de brûlure lors de la mise en oeuvre au chalumeau : Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS ENLEVER LE BITUME DE LA PEAU - REFROIDIR A L'EAU
Contact avec les yeux:	En cas de projection lors de la mise en oeuvre au chalumeau : Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin
Ingestion:	Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s):	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO_2), poudre, eau pulvérisée
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
Risques spéciaux:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Non applicable. solide de formes variables
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Non applicable. En cas d'incendie, utiliser: Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.

Méthode(s) de nettoyage:	Non applicable.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):	Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Article R 231-72 du Code du Travail dispose que les travailleurs ne peuvent être admis à porter des charges supérieures à 55 kg.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Formation du personnel utilisateur : aux gestes et postures Utilisation d'appareils annexes de levage

Stockage

- Précaution(s):	Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de la chaleur.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:	Fumées de bitume : VME : 5 mg/m3 Vapeurs d'hydrogène sulfuré : VME : 7 mg/m3 (5ppm) VLE : 14 mg/m3 (10 ppm)
- Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	Lors de la mise en oeuvre au chalumeau : formation de fumées de bitume

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires:	Éviter également l'inhalation de poussières, particules et fumées lors du traitement de surfaces revêtues de cette préparation par sablage à sec ou par opération à chaud (soudure, brasage, coupage..).
- Protection des mains:	Lors de la mise en oeuvre au chalumeau : gants de protection contre la chaleur
- Protection de la peau et du corps:	Lors de la mise en oeuvre au chalumeau : vêtement complet résistant au feu, chaussures de sécurité
- Protection des yeux:	/
Mesure(s) d'hygiène:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect:	solide visqueux (à 150°C)
- Couleur:	noir
- Odeur:	aucune hydrocarbure (à 150°C)

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH:	Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair:	Non applicable.
- Limites d'explosivité:	Non applicable.
- Densité relative (eau = 1):	solide de formes variables
- Masse volumique apparente:	950 - 1500 kg/m3 - 20 °C
- Viscosité:	Non applicable.
- Hydrosolubilité:	insoluble

- Liposolubilité:	Non applicable.
- Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
Conditions à éviter	Chauffage prolongé à des températures au-dessus de 200°C
Produits de décomposition dangereux	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène. Les fumées émises à partir du produit chauffé sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Les symptômes d'une surexposition sont : maux de tête, fatigue, insomnie, irritabilité, problèmes gastro-intestinaux et la perte d'odorat à 100 ppm.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les infomrations transmises ci-après sont celles du bitume pur.
Toxicité aiguë	
- Inhalation:	Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Contact avec la peau:	Le liquide chaud peut causer de graves brûlures cutanées.(100 à 200°C)
- Contact avec les yeux:	Le liquide chaud peut causer de graves brûlures cutanées.(100 à 200°C)
- Ingestion:	Non applicable.
Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une inhalation répétée ou prolongée de concentrations élevées.(> VME / VLE)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	solide de formes variables
Effets sur l'environnement:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Effets nocifs divers	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés:	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Information(s) supplémentaire(s):	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	non réglementé
Numéro ONU	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage:	Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
N° CE:	Non applicable.
Symbole(s):	Aucun selon les directives CE.
Phrase(s) R:	Aucune selon les directives CE.
Phrase(s) S:	Aucune selon les directives CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
Utilisation de la substance / préparation	Solution d'étanchéité
Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
- Date de la première édition:	07/12/2006
- Date de la révision précédente:	17/02/2009
- Date de révision:	01/12/2009
- Version:	30k
- Révision chapitre(s) n°:	8-16
Réalisé par:	SOPREMA - aderibreux@soprema.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOPRACOLLE 300 N

Version: 18p **Date de révision: 04/11/2016** **RE EC/830/2015 - ISO 11014-1**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:	SOPRACOLLE 300 N
1. 1. 1. N° CE:	Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	SOPREMA S.A.S. 14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121 F-67025 STRASBOURG CEDEX France Tél: +33 (0)3 88 79 84 00 Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01 Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670 CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:	
	 Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:	.
2. 2. 2. Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
2. 2. 3. Prévention:	P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / …] antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention:	P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	
2. 4. Autres dangers:	Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• propyl acetate; [1] acétate d'isopropyle [2]
- N° Id: 607-024-00-6 - N° CE: 203-561-1 - N° CAS: 108-21-4
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 20
- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319

- Divers :

VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 1040 - VLE ppm = 310 - VLE mg/m³ = 1290

• Naphta léger (pétrole) hydrotraité
- N° CE: 920-750-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119473851-33
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 20

- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	En cas d'incendie, utiliser: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Etanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• propyl acetate; [1] acétate d'isopropyle [2] : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 1040 - VLE ppm = 310 - VLE mg/m³ = 1290

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
8. 2. 4. Protection des yeux:	S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées. Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	pâte
9. 1. 2. Couleur:	noir
9. 1. 3. Odeur:	hydrocarbure
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	10°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur:	37,2 kPa (à 50°C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1.22
9. 1. 10. Viscosité:	180 000 mPa.s (20°C) 1 800 Po (20°C)

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non déterminé.
10. 4. Conditions à éviter:	Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Aucune.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	La combustion produit des gaz dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser des récipients vides. Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1133

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	ADHESIFS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No - Non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	No - Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Cf : §8
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	30/12/2010
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	06/03/2014
16. 4. 3. Date de révision:	04/11/2016
16. 4. 4. Version:	18p
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	3-9-16

16. 5. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOPRADERE

Version: 7n **Date de révision: 19/05/2016** **RE EC/830/2015 - ISO 11014-1**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SOPRADERE

1. 1. 1. Contient:
- xylène (mélange isomère o, m, p)
- éthylbenzène

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Enduit d'imprégnation (Primaire)

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

1. 5. N° code du produit: 4050.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H335 *
* STOT rép. 2 / SGH08 - H373 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:

Attention - -

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Mention de danger:
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 3. Prévention:
P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / … / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vetements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• xylène (mélange isomère o, m, p)
- N° CAS: .1330-20-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 50
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• éthylbenzène
- N° CAS: .100-41-4
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 25
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• toluène
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin.
Respiration artificielle si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	/
4. 2. 1. Inhalation:	Nocif par inhalation. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation pulmonaire Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	Des dégâts aux poumons peuvent se produire.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Enduit d'imprégnation (Primaire)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188 • xylene : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 250 • ethylbenzene : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 88,4

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	vêtements de protection à manches longues
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	noir
9. 1. 3. Odeur:	hydrocarbure
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	32°C (ASTM D56)
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Pression de vapeur:	2,8kPa (50°C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	0.95 (+/- 0.5) g/cm3
9. 1. 10. Viscosité:	200 mPa.s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble

9. 2. 2. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 3. Autres données:	VOC (Decopaint): (cat A/h) : 475 g/L VOC (Swiss) : 456 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non applicable.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non applicable.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non applicable.
11. 2. 4. Ingestion:	Non applicable.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No - Non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453-2010 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 1907-2006
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non déterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition:	10/02/2009
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	19/01/2015
16. 4. 3. Date de révision:	19/05/2016
16. 4. 4. Version:	7n
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	1-2-3-4-9-14-16
16. 5. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr